



**HAL**  
open science

# Les proclamations électorales des députés méditerranéens de 1881 à 2002 : diachronie politique et diatopie

Magali Guaresi, Damon Mayaffre, Laurent Vanni

► **To cite this version:**

Magali Guaresi, Damon Mayaffre, Laurent Vanni. Les proclamations électorales des députés méditerranéens de 1881 à 2002 : diachronie politique et diatopie. Jean-Paul Pellegrinetti. Pour une histoire politique de la France méditerranéenne, PUR, pp.231-274, 2021, 9782753581661. hal-03402823

**HAL Id: hal-03402823**

**<https://hal.science/hal-03402823>**

Submitted on 25 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les proclamations électorales des députés méditerranéens de 1881 à 2002 : diachronie politique et diatopie

Magali GUARESI, Damon MAYAFFRE et Laurent VANNI

Depuis un siècle de réflexions historiographiques au moins, le discours inquiète l'historien selon les mots de Denis Maldidier<sup>1</sup>. Si l'archive, en tant que configuration d'énoncés sélectionnés, est décrite comme le discours d'une époque sur elle-même<sup>2</sup>, les discours sont considérés, quant à eux, bien plus que comme une archive passive dans laquelle l'historien viendrait trouver les procès-verbaux factuels d'une histoire qu'il ne resterait plus qu'à lire. Les discours sont désormais considérés non plus comme des outils pour l'historien, ou des médias passifs et univoques vers un passé à restituer, mais comme des objets d'histoire à part entière, complexes, à interroger, à problématiser, à critiquer<sup>3</sup>. En parlant – allocutions, déclarations, tribunes, et ici professions de foi<sup>4</sup> –, le contemporain n'a en effet jamais entendu fournir à l'historien du futur des rapports neutres sur une époque : il participait de manière militante à celle-ci. Les locuteurs de 1800, de 1900, de 2000 n'ont pas été nos greffiers ou nos secrétaires mais des acteurs ou des sujets plongés dans leurs actualités. Leurs discours ont été effet sur la société, ils ne sont pas compte-rendu objectif. Les mots du passé ne décrivent pas le monde tel qu'il était, ils ont participé à le construire ; ils ne disent pas argent comptant l'histoire, ils ont contribué, dans le hic et nunc d'une période, à la fabriquer. Le discours pour l'historien n'est pas à lire naïvement comme le fac-similé d'une situation politique mais à analyser en tant que matériau contributif d'une histoire qu'ils nous reste à comprendre.

Dans le cadre du projet Identités et Culture en Méditerranée (ICEM), cette contribution entend traiter la parole politique méditerranéenne en France sur le temps long : 1881-2002. Le corpus étudié est d'une richesse sans beaucoup d'équivalent puisque toutes les professions de foi de tous les députés français du pourtour méditerranéen ont été saisies sur plus d'un siècle<sup>5</sup>. Systématiquement traquées, scannées et ocrisées dans le Barodet depuis la naissance de la III<sup>e</sup> République, les professions de foi, premier et deuxième tour, que nous avons rassemblées couvrent 28 législatures de 1881 à 2002, et 12 départements de l'arc méditerranéen des Pyrénées-Orientales à la Corse, de la Lozère aux Bouches-du-Rhône ; elles s'élèvent au nombre de 1523 et représentent 1 613 042 mots. Sans pouvoir satisfaire l'idéal d'exhaustivité, toujours impossible à atteindre<sup>6</sup>, et sans détailler les inévitables problèmes de saisie que nous avons rencontrés (professions de foi manquantes ou illisibles sur 120 ans ;

---

<sup>1</sup> MALDIDIÉ Denise, « L'inquiétude du discours. Un trajet dans l'histoire de l'analyse du discours : le travail de Michel Pêcheux », *Semen* [En ligne], 8 | 1993, mis en ligne le 21 août 2007, consulté le 30 août 2017. URL : <http://semen.revues.org/4351>.

<sup>2</sup> GUILHAUMOU Jacques, *Discours et événement. L'histoire langagière des concepts*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006.

<sup>3</sup> PROST Antoine, « Les mots », in René RÉMOND (dir.), *Pour une histoire politique* [1988], Paris, Seuil, 1996 p. 255-285.

<sup>4</sup> GUARESI Magali, *Parler au féminin. Les professions de foi des députés sous la Cinquième République (1958-2007)*, Paris, L'Harmattan, 2018.

<sup>5</sup> Nous tenons ici à remercier François Couëssurel pour son travail de mise en forme et de saisie, sans qui cette contribution n'aurait pas pu avoir lieu.

<sup>6</sup> Nous considérons néanmoins avoir traité 90% des professions de foi visées. Deux seules réductions importantes ont été consenties. D'une part en écartant les professions de foi de l'Algérie qui auraient pu être éligibles. Après divers tests, les professions de foi de l'Algérie apparaissaient doublement problématiques. D'abord, quantitativement, elles déséquilibraient le corpus de part et d'autre de 1962 ; ensuite, qualitativement, elles avaient une tonalité souvent marginale ou particulière qui mériterait une étude à part entière. D'autre part, les professions de foi de 1946 n'ont pas été recueillies par le Barodet et sont restées pour cette raison extérieures au corpus.

défaut de classement ou de reconnaissance, etc.), notre corpus numérique se détaille ainsi dans le tableau 1.

	Alpes-de-Haute-Provence	Alpes-Maritimes	Aude	Bouches-du-Rhône	Corse	Gard	Hautes-Alpes	Hérault	Lozère	Pyrénées-Orientales	Var	Vaucluse	Total
1881	5	5	4	9	4	6	4	5	3	3	4	5	57
1885	3	3	5	8	2	7	3	7	3	3	4	4	52
1889	5	4	6	8	5	6	3	6	3	4	4	4	58
1893	5	4	5	7	4	6	3	6	3	4	4	4	55
1898	5	4	3	7	4	6	3	5	1	2	4	4	48
1902	4	5	6	9	5	6	3	7	3	2	4	4	58
1906	5	5	4	9	5	6	3	7	3	1	4	4	56
1910	5	6	6	9	3	6	3	6	3	2	4	4	57
1914	5	6	5	9	5	6	3	7	3	4	4	4	61
1919	5	6	5	9	5	6	3	7	3	4	5	4	62
1924	3	4	4	10	4	6	3	6	3	3	4	3	53
1928	3	6	5	11	4	6	3	7	3	3	5	3	59
1932	3	6	5	10	4	3	3	4	3	3	5	4	53
1936	3	6	5	11	4	6	3	7	3	3	5	3	59
1951	2	5	4	12	4	4	2	5	3	3	5	2	51
1956	2	2	3	6	2	4	2	5	2	2	3	4	37
1958	2	6	3	6	3	4	2	3	2	2	4	3	40
1962	2	6	3	11	2	4	2	5	2	2	4	3	46
1967	2	6	3	11	3	4	2	5	2	2	4	3	47
1968	2	6	3	11	3	4	2	5	2	2	4	3	47
1973	2	6	3	11	3	4	2	5	2	2	4	3	47
1978	2	6	3	11	4	4	2	5	2	2	4	3	48
1981	2	6	3	11	4	4	2	5	2	2	4	3	48
1986	2	9	3	16	4	5	2	6	2	4	7	4	64
1988	2	9	3	16	4	5	2	7	2	4	7	4	65
1993	2	9	3	16	4	5	2	7	2	4	7	4	65
1997	2	9	3	16	4	5	2	7	2	4	7	4	65
2002	2	9	3	16	4	5	2	7	2	4	7	4	65
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>164</b>	<b>111</b>	<b>296</b>	<b>106</b>	<b>143</b>	<b>71</b>	<b>164</b>	<b>69</b>	<b>80</b>	<b>131</b>	<b>101</b>	<b>1523</b>

**Tableau 1: Détail du corpus des professions de foi analysées, par législature et par département**

Deux arguments centraux seulement seront discutés dans ce chapitre et au regard de leur importance, ils ne pourront être traités que de manière cursive et synthétique dans l'espace imparti : (1) la diachronie, (2) la diatopie.

(1) C'est d'abord le temps, les rythmes, la chronologie du corpus qui seront mis à l'épreuve. Si les trois Républiques semblent devoir scander naturellement l'organisation du corpus, avec un fort soupçon que le régime institutionnel informe les discours, nous établirons une chronologie endogène aux professions de foi étudiées en comparant les 28 législatures. Ce sera alors la dialectique entre permanence et changement, rupture et continuité qui sera travaillée sur un temps politique long de 121 ans quitte, en quelques pages, à seulement survoler la question.

(2) C'est ensuite l'espace, la (dis)continuité territoriale, la géographie qui seront pris en compte. De manière synchronique et sur une longue durée (les trois Républiques), les 12 départements méditerranéens sélectionnés seront comparés. C'est l'identité du discours méditerranéen - unité ou pluralité ? - qui sera alors discutée. Les zones de clivages - littoral/pays intérieur ; est/ouest de part et d'autre du Rhône ; départements urbains/départements ruraux, etc. - seront décrites dans leurs expressions discursives, ici aussi de manière schématique en attendant des développements plus complets ailleurs<sup>7</sup>.

La méthode de traitement du corpus se veut rigoureuse et s'inscrit aujourd'hui dans le cadre des humanités numériques : l'informatique n'est pas seulement une plus-value technique pour embrasser 1500 textes, mais transforme nos heuristiques et notre perception des objets, ici des professions de foi. Le traitement logométrique, proposé par le logiciel libre Hyperbase (<http://hyperbase.unice.fr/>), articule approche qualitative (retour systématique au texte pour lecture, navigation hypertextuelle dans le corpus, convocation de concordances et de contextes autour de mots-pivots) et approche quantitative (étude statistique du vocabulaire caractéristique, traitement mathématique des cooccurrences, analyse factorielle des correspondances, etc). L'objectif est d'assister l'interprétation et d'objectiver les parcours de lecture dans ce gros corpus. Il ne s'agit certes pas de prouver le sens des textes et des discours mais de contrôler la subjectivité de l'analyste en la fondant sur le matériel linguistique attesté du corpus<sup>8</sup>.

## Diachronie politique

Entre 1881 et 2002, la vie parlementaire française connaît de multiples soubresauts – changement de régimes, guerres, successions de majorités – que reflètent et qui impactent les discours. Si l'histoire politique générale des trois dernières Républiques a été établie dans ses grands traits, elle demande encore à être précisée dans ses rythmes méditerranéens<sup>9</sup>. L'exploration statistique du corpus de professions de foi, divisé en 28 sous-ensembles chronologiques (un texte par législature), permet d'en décrire les scansionnements endogènes.

---

<sup>7</sup> Le corpus saisi est d'une richesse exceptionnelle (121 ans, trois Républiques, 12 départements, un millier de députés, 1500 professions de foi) et son examen mériterait un travail doctoral. Ce chapitre d'ouvrage en une trentaine de pages s'en tiendra dès lors seulement au plus évident.

<sup>8</sup> MAYAFFRE Damon, *Vers une herméneutique matérielle numérique. Corpus textuels, logométrie et langage politique*, habilitation à diriger des recherches sous la direction de Sylvie Mellet, Université de Nice, 2010.

<sup>9</sup> BELLON Christophe et PELLEGRINETTI Jean-Paul, « Introduction. Vie et pratiques politiques en Méditerranée », *Parlement[s]. Revue d'Histoire politique*, hors-série n° 7, 2011, p. 6-13.



Deux résultats principaux peuvent en être tirés. D'abord, cette vue du corpus rend compte de la forte contrainte du temps sur les discours des députés. Les 28 scrutins se distribuent le long d'un arc de cercle, représentation typique des séries textuelles chronologiques<sup>13</sup>, qui indique une évolution langagière selon le continuum temporel<sup>14</sup>. Sans beaucoup d'exceptions (sur lesquelles nous reviendrons), les textes se succèdent ainsi selon un ordonnancement chronologique suivi, le long du demi-cercle, des dernières élections du XIX<sup>e</sup> siècle aux premières du XXI<sup>e</sup>, preuve d'un mouvement permanent des discours qui évoluent progressivement sans jamais se dénaturer complètement.

Mais au-delà de la contrainte du temps lexical, qui empêche le plus souvent les candidats d'abandonner un discours *ex abrupto* autant que d'en inventer un nouveau *ex nihilo*<sup>15</sup>, l'AFC montre le poids de la chronologie nationale sur la mue du parler politique méditerranéen. Il est en effet possible de repérer sur la figure au moins trois identités politico-linguistiques qui distinguent les trois Républiques successives du corpus.

Dans les quadrants droits se rassemblent les professions de foi de la III<sup>e</sup> République d'abord dominées par un vocabulaire institutionnel originel. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, dans un régime encore fragile, les locuteurs défendent des « réforme[s] » et des « révision[s] » constitutionnelles « sans lesquelles la République ne serait dans ses lois et sa constitution qu'une sorte de monarchie sans un roi<sup>16</sup>. » À ce vocabulaire originel succède progressivement un lexique social (« travail », « ouvrier », « capital », « monopole », « classe ») qui émaille les discours, de la république radicale jusqu'au Front populaire en 1936. À compter de 1919, année d'un renouvellement sensible du discours de candidature, les mots de la « guerre » et de la « paix » font leur apparition dans les programmes législatifs. Ils s'imposent dans les débats tout au long de l'entre-deux guerres et caractérisent encore les textes de 1951 et 1956.

Les deux scrutins de la IV<sup>e</sup> République se rassemblent, en effet, en bas du graphique autour de thèmes de politique étrangère. Aux termes « paix », « guerre » s'ajoutent les questions « d'indépendance » et de « désarmement » qui identifient des discours marqués par les conflits de décolonisation d'une part et les tensions de la guerre froide d'autre part. Dans les années 1950 émerge également un vocabulaire partisan et idéologique (« parti », « communiste » puis « gauche », « socialiste »), qui s'imposera un temps sous la plume des élus de la V<sup>e</sup> République avant d'être délaissé pour des considérations essentiellement socio-économiques. À partir de l'alternance à gauche en 1981, de nouvelles thématiques économiques (« chômage », « entreprise »), sociétales (« femme », « jeune », « sécurité ») ou encore « environnement[ales] » se développent dans les agendas électoraux. Enfin, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, après les expériences paralysantes de cohabitation et dans un contexte de personnalisation de la vie politique, les proclamations des candidats se font plus individuelles (« député », « confiance ») et locales (« ville », « terrain ») comme si la promesse de proximité devenait un sésame pour se faire élire.

Outre cette chronologie générale des Républiques que le discours traite et constitue, des hiatus sont déjà repérables dans l'ordonnancement des 28 scrutins et suggèrent une périodisation endogène au corpus parlementaire méditerranéen.

---

<sup>13</sup> SALEM André, « Les séries textuelles chronologiques », *Histoire & Mesure*, n° VI-1/2, 1991, p. 149-175.

<sup>14</sup> La représentation en arc de cercle – appelée « effet Guttman » – rend compte d'une évolution langagière selon un continuum temporel : ainsi un discours produit à un instant T manifeste souvent une proximité (dans sa matérialité linguistique) avec des discours antérieurs produits à T-1 tout en annonçant certains traits langagiers des discours produits à T+1. Ces proximités discursives (et donc historiques) apparaissent comme des proximités géographiques sur le demi-cercle de l'AFC.

<sup>15</sup> MAYAFFRE Damon, *Vers une herméneutique matérielle numérique...*, *op. cit.*

<sup>16</sup> Alphonse Gent, 1881, Vaucluse, Union Républicaine.

## La chronologie du corpus

La périodisation de la parole des députés méditerranéens demande à être précisée par le classement des textes entre eux sur la base de la répartition de l'ensemble des unités linguistiques (formes, lemmes, codes grammaticaux) qui composent le corpus. Quels textes se ressemblent ? Quels autres au contraire se distinguent, et à quel degré ? Pour rendre compte des ressemblances ou des dissemblances entre les professions de foi, un calcul de distance intertextuelle<sup>17</sup> est opéré et sa représentation graphique est donnée dans la figure 2.

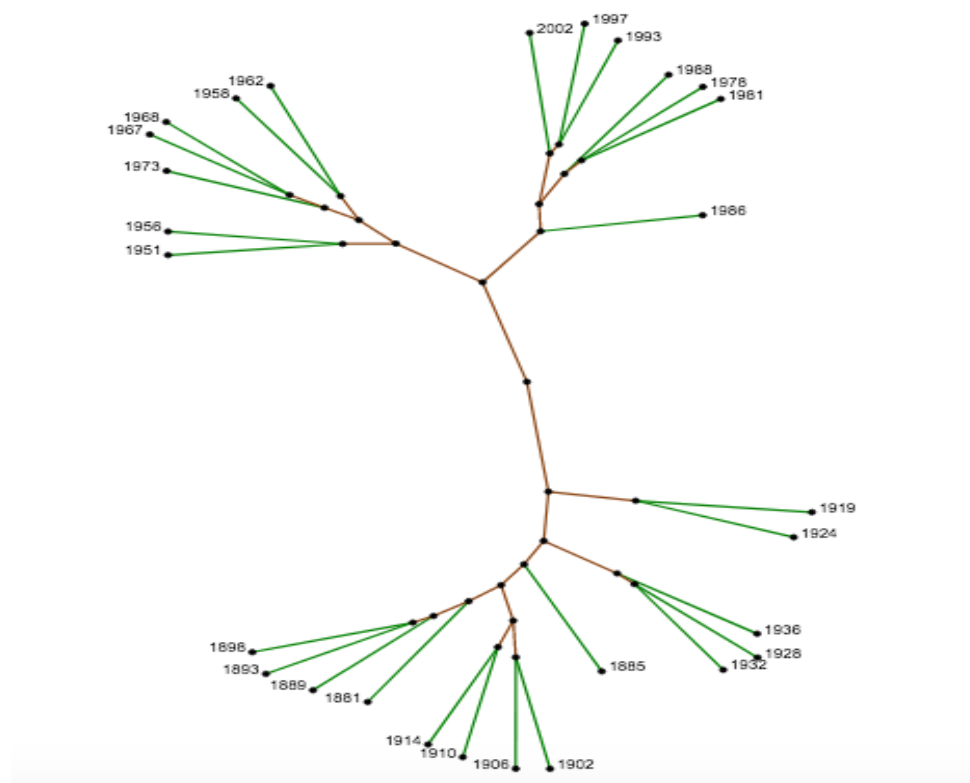


Figure 2: Analyse arborée des législatures selon le vocabulaire des professions de foi

Sans pouvoir revenir en détail sur les méthodes qui ont présidé à l'élaboration de la figure, nous rappelons que l'arbre donné à l'interprétation se décrypte d'abord par sa structure (les regroupements représentés par des nœuds indiquent les apparentements prioritaires entre les textes) puis par la longueur de ses branches (plus la distance géographique entre un texte et un autre est importante, plus ils sont linguistiquement éloignés, i.e dissemblables).

Grossièrement, l'arbre représente ainsi une opposition entre les proclamations électorales de la III<sup>e</sup> République et celles produites à partir de 1951 jusqu'en 2002<sup>18</sup>. Au-delà de cette structure globale, les ramifications dessinent des scissions plus fines. Sous la III<sup>e</sup> République, quatre périodes se distinguent : 1881-1898, 1902-1914, 1928-1936 et 1919-1924,

<sup>17</sup> Pour un exposé détaillé du calcul de la distance intertextuelle et de la représentation arborée qui s'ensuit, voir par exemple BRUNET Etienne, « Peut-on mesurer la distance entre deux textes ? », *Corpus* [en ligne], 2, consulté le 2 février 2018. URL: <http://corpus.revues.org/30>, LABBÉ Cyril et LABBÉ Dominique, « La distance intertextuelle », *Corpus* [en ligne], 2, , consulté le 2 février 2018. URL: <http://corpus.revues.org/31> et MAYAFFRE Damon et LUONG Xuan, « Les discours de Jacques Chirac (1995-2002) », *Histoire & mesure*, t. XVIII, n° 3-4, 2003, p. 289-311.

<sup>18</sup> Si l'on peut émettre l'hypothèse d'une transformation profonde des discours politiques après l'expérience de la Seconde Guerre mondiale, il faut aussi soupçonner dans cette césure discursive marquée un effet de corpus et le résultat de l'absence des professions de foi des élus de 1946, qui faute de papier n'ont pas été conservées dans le Barodet.

dont la position inattendue sur l'arbre signale un renouvellement notable du discours dans l'après-guerre. À l'autre extrémité de l'arbre, deux branches principales se distinguent. Les deux scrutins de la IV<sup>e</sup> République manifestent une forte parenté mais se tiennent à proximité des cinq premières élections de la V<sup>e</sup> République (1958-1973). D'autre part, s'organisent en deux temps les dernières professions de foi du corpus : 1978-1988 puis 1993-2002. Enfin, les scrutins de 1885 et de 1986 se détachent des ramifications principales pour suggérer de fortes originalités sur lesquelles nous reviendrons en conclusion de l'article.

## Les vocabulaires en concurrence

### *Le discours républicain originel : institutions et question sociale en Méditerranée*

Le traitement statistique du vocabulaire repère d'abord une proximité entre les textes de 1881 à 1898, confirmant à l'appui des discours des élus méditerranéens, la traditionnelle césure entre la république modérée (1879-1898) et la république radicale que l'historiographie date généralement de 1899<sup>19</sup>. Dans le cadre de cette chronologie nationale, des spécificités lexicales<sup>20</sup> propres au contexte méridional pointent toutefois.

Les déclarations des élus des premiers scrutins relèvent de la doctrine opportuniste qui triomphe à la Chambre à partir de 1881. L'enracinement de la « République » face aux menaces du retour de la « monarchie » qu'elle soit royaliste ou césariste (comme lors de la crise boulangiste entre 1886 et 1889) est au cœur des préoccupations. Les termes spécifiques de la période, « république » (+17), « monarchie » (+9), « révision » (+32), « constitution » (+12), dont les écarts de distribution sont reportés dans la figure Figure 3, l'indiquent :

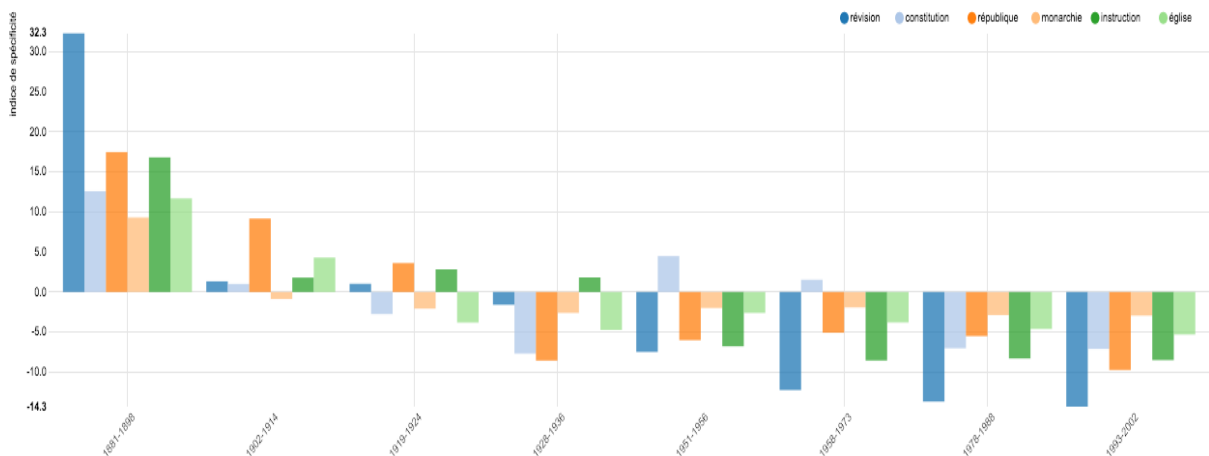


Figure 3: Le vocabulaire des réformes institutionnelles des débuts de la III<sup>ème</sup> République (1881-1898)

Conscients des ambiguïtés fondamentales des lois constitutionnelles de 1875, les républicains du pourtour méditerranéen, à l'image de leurs homologues dans le reste du pays, demandent des réformes. La « révision » de la « constitution » est l'un des axes principaux de leur programme réformateur, attaché à la modification des institutions et à la garantie des libertés fondamentales, comme le résume cet extrait de la profession de foi de Jules Roche dans le Var :

19 REBÉRIOUX Madeleine, *La République radicale ? (1898-1914)*, Paris, Seuil, 1975.

<sup>20</sup> Dans cet article, nous désignerons par « spécificité » les unités linguistiques qui connaissent une sur-utilisation (spécificité positive) ou une sous-utilisation (spécificité négative) dans un texte au regard de sa norme d'utilisation dans le reste du corpus. Les spécificités sont exprimées en écart réduit. Par convention, on pose que sont significatifs les indices supérieurs à +2 ou inférieurs à -2.



RÉVISION intégrale de la CONSTITUTION, garantie constitutionnelle des libertés primordiales des citoyens, liberté de la presse, de conscience, de réunion, d'association, chambre unique, pouvoir exécutif subordonné à la représentation nationale conformément à l'amendement Grévy en 1848 (Jules Roche, 1881, Var, Union Républicaine).

On sait l'aboutissement législatif que connaissent ces revendications : des lois sont promulguées pour assurer la liberté de la presse et de réunion, la liberté d'association ou encore pour renouveler le fonctionnement démocratique de la République par la suppression de l'inamovibilité du Sénat. Reste que la « révision » reste durablement au programme des législatives, comme c'est le cas en 1889 après la crise boulangiste :

Je veux la RÉVISION de la CONSTITUTION, mais la RÉVISION républicaine, et non cette dénomination équivoque dans laquelle tous les ennemis de la RÉPUBLIQUE ont cherché une arme traîtresse, – mais le peuple, heureusement détrompé, – arrachant les masques, a vu dans les uns, la MONARCHIE, dans les autres, la dictature (Henri Dujardin-Beaumetz, 1889, Aude, Non Inscrit).

Malgré les réformes institutionnelles, nombreuses sont les voix qui réclament l'application de dispositifs susceptibles de « faire circuler [l'idée républicaine] dans tout l'organisme social, comme un sang pur dans un corps généreux<sup>21</sup> ». Deux mots se détachent dans les professions de foi entre 1881 et 1898 pour désigner les terrains d'action que se fixent les parlementaires (Figure 3): « l'instruction », présentée comme « le premier service public dans une démocratie égalitaire et libre<sup>22</sup> » et « l'Église » dont on demande la séparation d'avec l'État. Les deux enjeux sont parfois directement liés dans les argumentaires électoraux, l'école publique étant appelée à faire barrage au cléricisme :

Mais c'est vers l'INSTRUCTION publique que se sont portés les plus grands efforts de la Chambre, et il faut l'en louer sans réserve, car la première condition à remplir pour assurer l'avenir de notre démocratie, c'est de donner aux jeunes générations une éducation forte, rationnelle, civique, et de l'arracher aux influences délétères du cléricisme (Jean Forné, 1881, Pyrénées-Orientales, Union Républicaine).

La séparation des Églises et de l'État, et de manière générale la consolidation de la République par l'œuvre législative, perdure sur le devant de la scène électorale pendant la Belle Époque. Mais à partir de 1902, le discours s'enrichit de nouvelles thématiques. Aux enjeux institutionnels s'ajoute la question sociale qui prime dans la bouche des candidats de l'Union du Bloc des gauches devenue majoritaire, ainsi que l'exprime explicitement Gaston Doumergue :

Pour défendre la RÉPUBLIQUE, il faut donc continuer à épurer nos institutions et nos lois de tout ce qu'elles contiennent encore de réactionnaire, comme la loi Falloux, par exemple, en même temps qu'il est nécessaire de compléter la législation concernant la laïcité de l'enseignement, le régime des associations, les biens de main-morte, l'indépendance de l'État vis-à-vis des ÉGLISES et de poursuivre la démocratisation de notre CONSTITUTION politique.

Mais il ne servirait à rien d'avoir émancipé l'individu, si l'on ne poursuivait en même temps son émancipation économique, et si, après avoir relevé sa condition politique, on ne travaillait pas à relever sa condition sociale (Doumergue Gaston, 1902, Gard, Radical Socialiste).

---

<sup>21</sup> Jules Gaillard, 1882, Vaucluse, Gauche radicale.

<sup>22</sup> Ibid.

À l'image des débats nationaux, c'est le sort des « ouvriers », terme qui connaît sa plus forte utilisation statistique à cette époque (+17), qui intéresse au premier chef les députés méditerranéens :

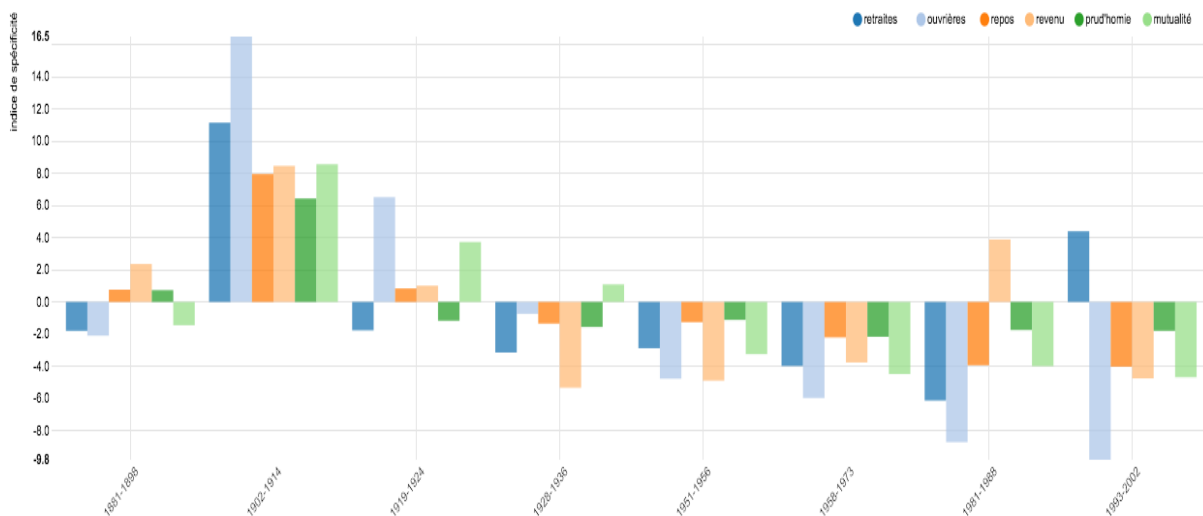


Figure 4: Le vocabulaire de la question ouvrière (1902-1914)

En écho aux mouvements de grèves qui se multiplient et aux revendications d'une CGT en plein essor, les élus promettent la mise en place de « retraites ouvrières », du « repos » hebdomadaire, de l'impôt sur le « revenu » ou encore l'extension des institutions de défense des travailleurs (« mutualité » ou « prud'homie ») :

Nous poursuivrons [...] l'extension de l'assurance contre les risques sociaux (chômage et maladie), les RETRAITES pour tous les travailleurs, sans distinction, l'impôt progressif sur le revenu, pris de telle sorte que les revenus du travail soient moins frappés que ceux de la richesse acquise, le développement des institutions de MUTUALITÉ et de prévoyance, l'encouragement des syndicats agricoles et du crédit agricole, la suppression des octrois et, d'une manière générale, la protection des intérêts de tous les travailleurs (Pierre Poisson, 1906, Gard, Radical socialiste).

Thématique nationalement partagée, la défense des catégories laborieuses prend toutefois dans le discours méditerranéen des contours particuliers. Si les ouvriers de l'industrie ne sont pas absents des préoccupations des candidats, ces derniers évoquent de façon spécifique les difficultés agraires qui touchent le milieu viticole, fragilisé à cette époque par un effondrement des prix et une crise de mévente.

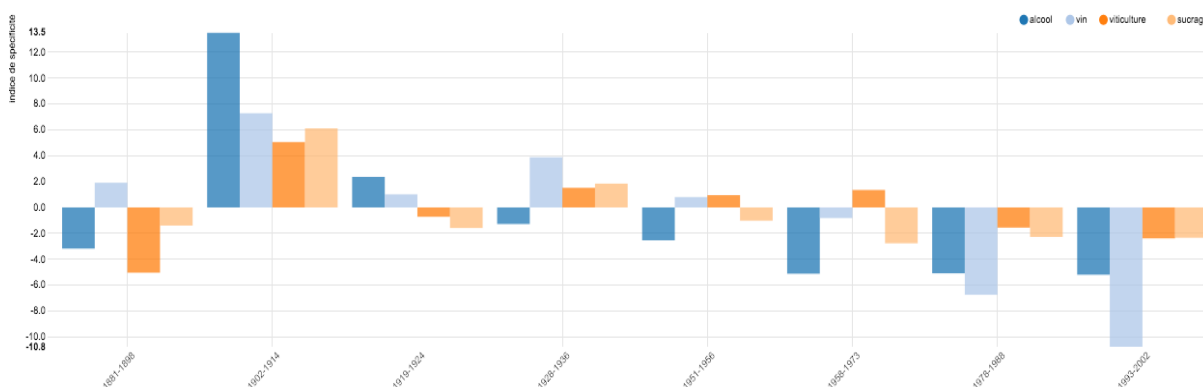


Figure 5: Le vocabulaire de la crise viticole (1902-1914)

Dès 1902, les députés se font le relais des difficultés des vignerons et dénoncent la fraude au « sucrage » pratiquée par les négociants, et considérée comme étant la principale cause de la surproduction viticole :

Il faut le dire bien haut, parce que c'est l'exacte vérité : il n'y a pas, il n'y a jamais eu surproduction du VIN naturel, il y a eu, il y a encore et il y a seulement multiplication à l'infini, par la fraude, d'un liquide qui, VIN naturel à la sortie de la cave du producteur, n'a trop souvent que le nom de VIN lorsqu'il est livré à la consommation (Jules-Antoine Razimbaud, 1902, Hérault, Radical socialiste).

Face à cette concurrence qu'ils considèrent déloyale, les candidats réclament l'intervention de l'État. En 1902, Edmond Bartissol, lui-même vigneron, s'empare des problèmes des vignobles méridionaux pour mener la charge contre le gouvernement d'Émile Combes, accusé de délaisser le Midi au profit des négociants et agriculteurs du Nord :

Pour sauver la vigne, il faut des Ministres qui poursuivent la fraude au lieu de s'en faire les protecteurs, et qui ne sacrifient pas les intérêts du Midi à ceux du Nord : il faut un système de lois qui, en libérant le VIN, en facilitant son transport, en développant sa consommation, permette, par des droits différentiels au profit des ALCOOLS de vin, de nous débarrasser de la surproduction et assurer l'écoulement à un bon prix de nos récoltes, il faut, enfin, par l'union de tous et l'appui de grands capitaux faciles à trouver, organiser le trust des VINS et former de puissantes sociétés d'exportation (Bartissol Edmond, 1902, Pyrénées-Orientales, Républicains progressistes).

Les radicaux-socialistes ne sont pas en reste, à l'image de Jules Sauzède qui dans l'Aude annonce, non sans emphase, la même année : « La fraude nous ruine, c'est à la fraude que nous devons déclarer la guerre, c'est elle que nous devons vaincre, avec l'aide de l'État, mais aussi avec nos propres forces. » Malgré leur détermination, les députés méditerranéens ne parviennent pas à satisfaire à l'Assemblée nationale les revendications des viticulteurs. Le mécontentement enfle et atteint son climax à l'été 1907 avec la révolte, devenue légendaire, impulsée par Marcellin Albert. Si le soulèvement est rapidement écrasé par Clemenceau, quelques satisfactions sont néanmoins données au mouvement<sup>23</sup>. Pourtant, le thème ne disparaît pas des professions de foi, signe d'une part de la persistance de la crise viticole mais également, d'autre part, de l'engagement particulier des élus radicaux et socialistes à l'endroit des agriculteurs, appelés selon la célèbre phrase de Jaurès à, « dans la cuve de la République, prépare[r] le vin de la Révolution sociale<sup>24</sup> » ! Ainsi jusqu'à la veille de la Grande Guerre – lors de laquelle les poilus absorbent une partie de la surproduction de vin – les candidats se prononcent en faveur de l'amélioration de la législation de la production et de la consommation du vin, comme c'est le cas dans cet extrait de 1910 :

1° Taxe différentielle sur les ALCOOLS. Prime à la distillation. Limitation légale du degré de VIN.

2° Continuation sans faiblesse de la répression de la fraude. Pénalités à établir pour les élus usant de leur autorité en faveur des fraudeurs. Obligation pour les VINS français et coloniaux introduits en France d'y rentrer par les ports méditerranéens.

3° Échelle mobile des salaires pour les travailleurs viticoles.

4° Encouragements à la Confédération Générale des Vignerons dans sa lutte énergique contre la fraude et aux associations diverses de producteurs.

---

<sup>23</sup> SAGNES Jean (dir), *La révolte du Midi viticole cent ans après, 1907-2007*, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2008.

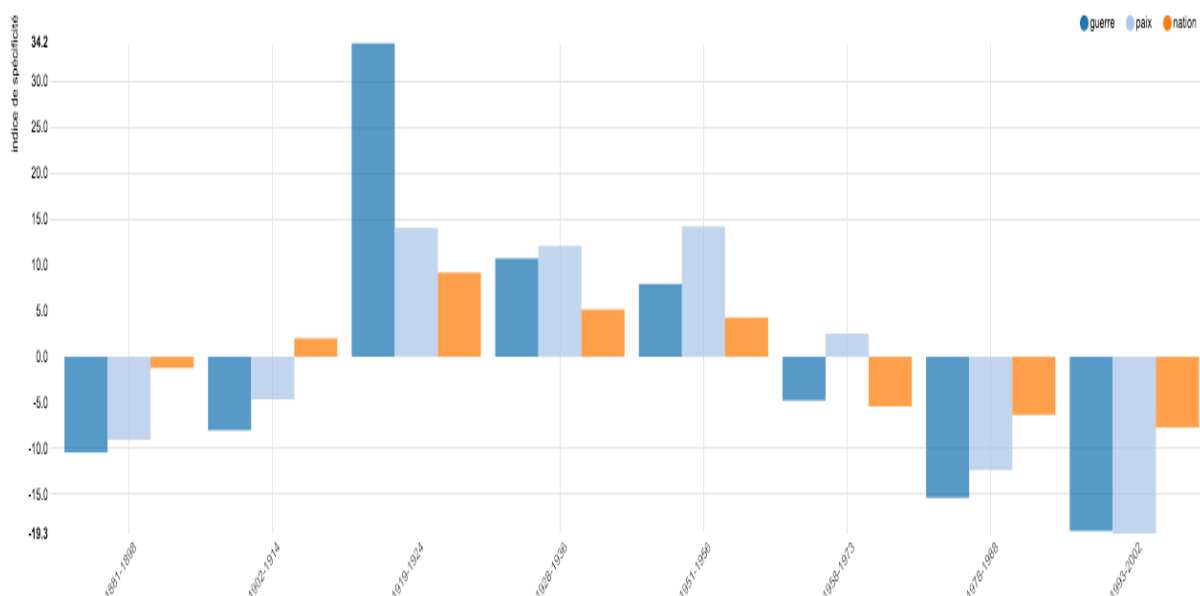
<sup>24</sup> JAURÈS Jean, *L'Humanité du dimanche*, 7 mai 1905.

5° Le VIN au soldat et au marin.

6° Protection de l'industrie des VINS de liqueur contre les mesures abusives et les impôts exorbitants (Molle Jean-l'Heureux, 1910, Hérault, Parti socialiste).

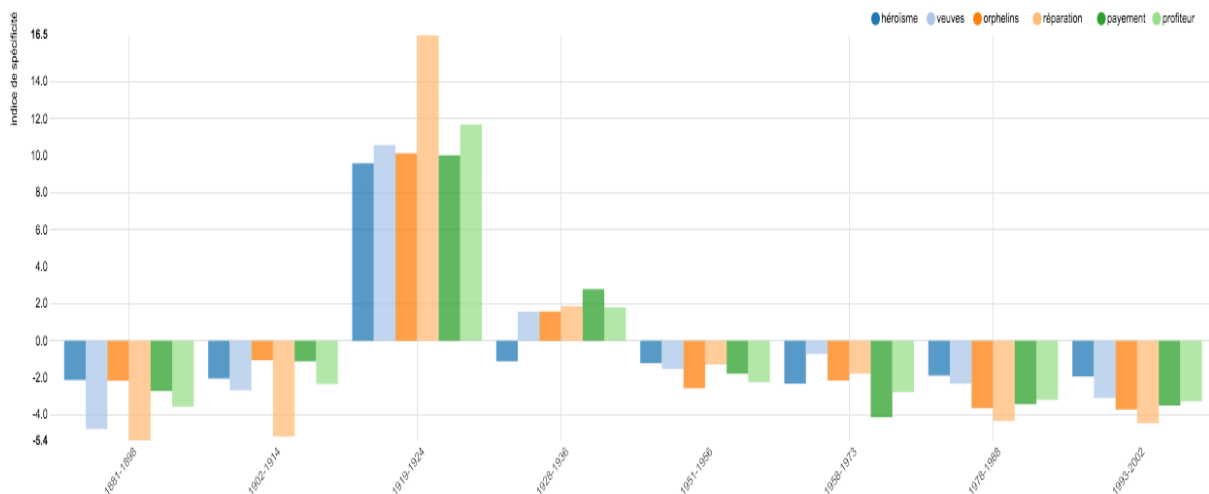
### *Le discours de la sortie de guerre (1919-1924)*

Rompant l'ordonnancement chronologique sur l'arbre (Figure 2), les professions de foi des scrutins de 1919 et de 1924 constituent le premier hiatus marquant du corpus. Dans le contexte de la sortie de guerre et du renouvellement de la chambre qui s'ensuit - 369 des 616 députés de la Chambre « Bleu Horizon » sont élus pour la première fois en 1919 - le discours électoral connaît un renouvellement notable. Il se distancie des sujets sociaux qui dominaient l'avant-guerre pour développer des thèmes qui, s'ils caractérisent largement les deux élections de 1919 et de 1924, s'imposent durablement dans la vie politique de l'entre-deux-guerres. Les mots « guerre », « paix » ou encore « nation » font leur irruption massive dans les professions de foi de 1919 et restent d'actualité jusqu'en 1956. Ce vocabulaire partagé explique, au moins en partie, l'attrance repérée sur l'arbre (figure 2) et sur l'AFC (Figure 1) entre 1919 et 1924 et les scrutins de l'après Seconde Guerre mondiale :



**Figure 6 : Sur-utilisation des mots « guerre », « paix » et « nation » entre 1919 et 1956**

« Nous avons gagné la guerre, mais maintenant il va falloir gagner la paix. » C'est ce programme énoncé, dans une phrase restée célèbre, par Clemenceau en 1918 que les candidats discutent dans leur proclamation électorale l'année suivante. Si les débats sont vifs entre les tenants de la poursuite de l'Union sacrée dans la paix et les défenseurs d'un pacifisme internationaliste, la conception empathique si ce n'est affective du pacifisme l'emporte. Pour les députés méditerranéens, comme pour leurs confrères en France, il s'agit avant tout d'assurer le soutien des anciens combattants et des victimes de la guerre (« mutilés », « réformés », « veuves », « orphelins » ...), dont « l'héroïsme » est salué.



**Figure 7: Le vocabulaire du pacifisme dans le discours électoral de l'après Grande Guerre (1919-1924)**

Les candidats s'attachent, à l'image de René Manaut, à promettre l'acquittement de la dette de la nation à l'endroit des Français ayant le plus durement subi les violences de la guerre :

Les anciens combattants et, au premier rang, les MUTILÉS et les REFORMÉS, doivent être l'objet de la sollicitude constante de la nation reconnaissante. Aucun d'eux ne doit être oublié ni délaissé. Les emplois de l'État, des départements et des communes, les recettes buralistes les débits de tabacs doivent leur être réservés, ainsi qu'aux VEUVES et ORPHELINS de la guerre. Pas une victime de la grande guerre ne doit être laissée dans le besoin. Le pays doit faire pleinement son devoir vis-à-vis de ceux qui lui ont tout sacrifié. Il faut d'un élan généreux accomplir envers les victimes de la guerre le devoir de fraternité qui s'impose à la France victorieuse (René Manaut, 1919, Pyrénées-Orientales, Liste d'Union Républicaine nationale).

Autour du bassin méditerranéen, ce discours patriotique lancé à la nation s'accompagne également d'une dimension locale. Dans une articulation étroite, les candidats promettent la reconstruction et la prospérité de la grande et de la « petite patrie », expression significativement sur-utilisée dans les professions de foi de l'époque (+3,5). En Corse, par exemple, Adolphe Landry constate :

Au seuil de l'ère nouvelle qui commence, la consultation électorale à laquelle il va être procédé présente une exceptionnelle importance, et pour la France et pour la Corse, notre PETITE PATRIE [...]. Dans cette œuvre immense de la reconstitution nationale qui s'impose aux pouvoirs publics, la Corse ne doit pas être oubliée. Cendrillon de la grande famille française, elle est restée lamentablement en retard, comme développement économique, sur les autres départements, parce qu'on ne l'a jamais dotée de l'outillage dont elle a un indispensable besoin (Adolphe Landry, 1919, Corse, Parti Républicain Démocratique).

Selon les candidats de la future majorité, la stricte application des traités (en particulier, le « paiement » (+10) des réparations) permettra de faire face au marasme économique et financier français ; les futurs députés promettent le redressement du pays, convaincus que « l'Allemagne paiera. »

Soutenir l'effort du Gouvernement en vue d'imposer l'exécution du traité de Versailles et d'exiger de l'Allemagne le PAYEMENT des RÉPARATIONS (Joseph Bonnet de Paillerets, 1924, Lozère, Liste d'Union républicaine).

En 1924, les échecs économiques du Bloc National sont au coeur de la campagne en France comme sur les bords de la Méditerranée. Les mots « dette » (+10), « cherté » (+9) ou « taxe » (+9) expriment les difficultés persistantes du pays. Les opposants de gauche accusent en particulier le gouvernement en place d'avoir favorisé quelques « profiteurs » (+12) de la guerre aux dépens de la population écrasée par les hausses de la fiscalité :

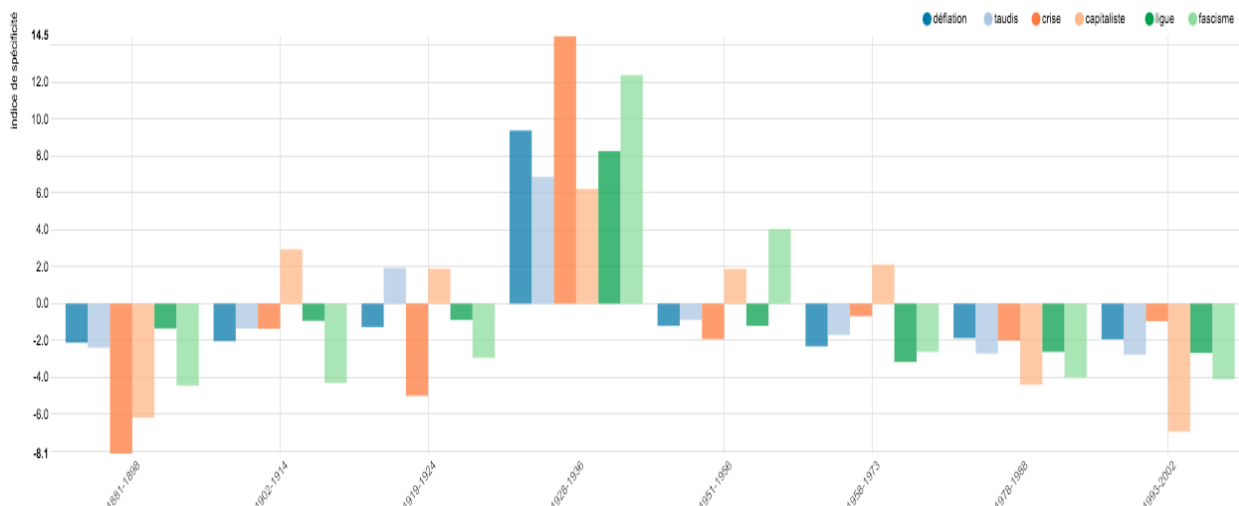
Par sa politique égoïste, incapable de faire payer les PROFITEURS de la guerre, le Bloc National a compromis l'avenir financier du pays. Les milliards engloutis inutilement pour les aventuriers russes : les Koltchack, les Denikine, les Wrangel, gaspillés par une funeste politique en Syrie, en Cilicie et dans les sanglantes équipées du Maroc, dilapidés dans les scandales des régions libérées, scandales que la Chambre agonisante n'a pu cacher au pays, ont porté notre DETTE à plus de 400 milliards. Sous la pression des trusts, des consortiums, des PROFITEURS de la guerre, le Bloc National a fait retomber la presque totalité des charges sur le monde du travail, sur les classes moyennes, sur les familles nombreuses, sur les combattants (Charles Guilhaumon, 1924, Hérault, liste du Cartel des gauches).

C'est sur ces thèmes financiers que le Cartel des Gauches en formation propose une alternative qui rallie la majorité des suffrages la même année et esquisse la réactivation d'un vocabulaire idéologique et social noyé dans le discours de l'Union sacrée depuis 1914. Ainsi dans le corpus, le socialiste de l'Aude, Yvan Pelissier, par exemple, se prononce, en faveur d'un impôt sur le « capital », mots qui annoncent déjà la tonalité politique des discours électoraux des années 1930.

Le Parti socialiste, au contraire, veut faire restituer au profit du Trésor les millions illégitimement acquis soit dans les marchés de guerre, soit par les indemnités de dommages de guerre, soit par le mercantilisme et la spéculation. Il veut frapper surtout l'argent qui dort et épargner le plus possible de charges au CAPITAL actif qui produit. Plus d'impôt sur le chiffre d'affaires ; plus d'impôts sournois sur la consommation ; paix pour une restauration immédiate et certaine des finances du pays, prélèvement sur le capital, selon les modalités fixées dans le projet de loi déjà déposé à la Chambre par nos élus. Ce projet exempt de tout impôt quiconque ne possède pas plus de 100000 francs : il prélève une somme minime sur les capitaux de 100000 à 500000 francs, et ensuite institue une charge progressive sur les capitaux supérieurs. Il veut enfin étendre les nationalisations des grandes entreprises afin de faire profiter la Nation des bénéfices qu'une poignée d'oisifs sont en ce moment les seuls à encaisser (Yvan Pelissier, 1924, Aude, SFIO).

### ***Les années 30 : le discours électoral face à la crise et aux menaces fascistes (1928-1936)***

Tout en affichant une singularité certaine, les scrutins de 1928, 1932 et 1936 marquent un léger retour vers les discours électoraux du début du siècle, comme le suggère leur position sur l'arbre (Figure 2). Les principaux termes caractéristiques de la période, présentés sur la figure 8, témoignent en effet de la centralité de la question sociale, réactivée avec force dans le contexte de la « crise » mondiale de 1929, et de la prégnance des inquiétudes face à la montée du « fascisme » dans les années 30.



**Figure 8: Le vocabulaire de la crise économique et du péril fasciste (1928-1936)**

Malgré la politique de « déflation », au moins temporairement réussie par le gouvernement Poincaré revenu aux affaires en 1926, les déboires financiers de l'après-Guerre laissent quelques traces dans la parole des députés de 1928. « Dette » (+9) ou « francs » (+7) sont évidemment encore sur-utilisés par les candidats, ne serait-ce que pour faire valoir leur soutien au gouvernement de droite en place face aux risques d'une alternance à gauche, comme c'est le cas dans cet extrait de la profession de foi du varois Marius Escartefigue :

Ah ! Nous sommes bien avancés que nous aurons renversé le Gouvernement actuel, et que les folies d'un néo-cartel nous auront conduits à une nouvelle débâcle financière semblable à celle de 1920, sinon pire ! Quand nous verrons encore le FRANC dégringoler, et qu'il ne sera plus possible d'assurer seulement le fonctionnement régulier des services de l'État ! (Marius Escartefigue, 1928, Var, Non-Inscrit)

Mais ce sont surtout les problèmes sociaux de la classe laborieuse qui occupent les impétrants à la députation. Les candidats, jusqu'aux républicains modérés à l'instar de Joseph-Louis Régis, multiplient la référence à la misère et aux conditions de vie insalubres (« taudis ») du peuple :

Notre sollicitude entière est acquise à une politique raisonnée de la natalité, susceptible d'augmenter notre population et, pour cela, nous participerons à la lutte contre les fléaux sociaux, et le TAUDIS à toute campagne, destinée à les combattre, en favorisant l'éducation physique, les sports, l'excursionnisme et la natation, pour améliorer la race française et la santé publique. Nous accorderons toujours notre soutien aux humbles et aux déshérités, les artisans, les ouvriers, les employés, les fonctionnaires, les retraités, les petits boutiquiers seront l'objet de toute notre bienveillance sollicitude (Régis Joseph-Louis, 1928, Bouches-du-Rhône, Républicains de gauche).

Dans les années 1930, sous le coup de la « crise », l'opposition idéologique, marquée dans le discours par la multiplication des termes suffixés en « isme » ou « iste », se durcit sous la plume des élus radicaux socialistes, socialistes et communistes. « Le capitalisme, voilà

l'ennemi<sup>25</sup>» s'écrient les futurs élus qui s'attachent à dénoncer les responsabilités du système dans la crise :

Elle [la doctrine de la SFIO] trouve sa justification dans la CRISE du libéralisme économique. La doctrine du « laisser-passer » a vécu. La CRISE économique est la cause déterminante de la CRISE politique qui agite le pays depuis plus de deux ans (Fabien Albertin, 1936, Bouches-du-Rhône, SFIO)

À cet adversaire, ils opposent le « socialisme », terme également sur-utilisé dans la période à hauteur d'un indice de +6,3 :

La Fédération socialiste des Pyrénées-Orientales sollicite les suffrages de tous ceux que le CAPITALISME exploite, opprime ou dépouille et que le SOCIALISME libérera. [...] Dans la nuit que le CAPITALISME répand, une lumière luit, qui doit guider vos pas vers la République véritable, vers une civilisation aux vastes horizons d'ordre, de sécurité et de paix (Joseph Rous, 1932, Pyrénées-Orientales, SFIO).

En 1936, à la lutte contre les ravages sociaux du capitalisme se conjugue la lutte contre la progression du « fascisme » (+9). L'antifascisme, martelé dans les professions de foi des candidats méditerranéens, apparaît comme le principal dénominateur commun du programme et le premier facteur du rassemblement de la coalition de gauche :

Devant les menaces du FASCISME fauteur de guerres civiles et de guerre étrangère, menaces aggravées par une CRISE économique sans précédent, tous les Partis de gauche, tous sincères républicains réunis dans un vaste rassemblement, se sont mis d'accord sur un programme minimum de Front populaire, seul capable de remédier aux maux dont nous souffrons amèrement les uns et les autres. (Charles Baron, 1936, Alpes-de-Haute-Provence, SFIO)

### *Les oppositions idéologiques (1951-1973)*

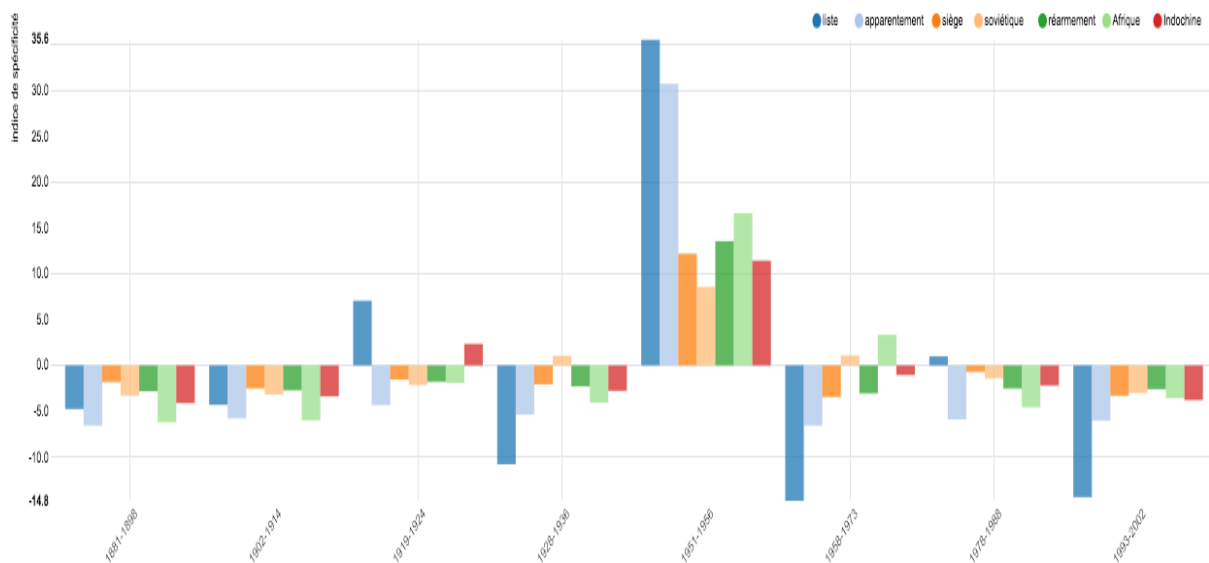
Regroupées sur l'une des branches de l'arbre (figure 2), les professions de foi de 1951 à 1973 constituent le discours électoral des Trente Glorieuses, marqué par la persistance de clivages idéologiques explicites. Si les lignes de forces bougent au fil des scrutins - au moins en deux temps principaux, 1951-1956 puis 1958-1973 - les déclarations des élus de la période mettent en confrontation directe différents modèles politiques.

Sous la IV<sup>e</sup> République, les discussions portent avant tout sur le changement du mode de scrutin que la Troisième force opère pour permettre les « apparentements » (+30) et ainsi maintenir sa majorité. Ces débats institutionnels n'en sont pas moins sous-tendus par les oppositions idéologiques qui structurent la vie politique française dans les années 1950 entre communisme, gaullisme, radicalisme ou encore poujadisme, notamment sur les questions étrangères du « réarmement » (+14), de « l'Afrique » (+17) ou de « l'Indochine » (+12).

---

<sup>25</sup> Lucien Salette, 1936, Hérault, SFIO.





**Figure 9 : Le vocabulaire des débats électoraux et de la politique étrangère (1951-1956)**

En 1951, les candidats du MRP, de la SFIO, de l'UDSR ou encore les radicaux et les modérés tentent de plaider en faveur des « appartements » entre leurs « listes », présentés comme le meilleur moyen d'endiguer le parti communiste :

Mais l'APPARENTEMENT ne constitue pas, entre les partis ou groupements qui le pratiquent, une alliance de fond. Chacun garde son originalité, le droit d'exposer et défendre sa doctrine et son programme, sans aucune restriction, Le seul lien de l'APPARENTEMENT que nous avons contracté avec le MRP le parti radical socialiste, les indépendants et paysans, stipule notre accord sur le maintien de la légalité républicaine, la défense des institutions démocratiques, avec son régime des libertés individuelles, politiques et publiques (Franck Arnal, 1951, Var, SFIO).

Ils dénoncent à ce titre le refus du RPF de participer à la stratégie électorale, à l'image de l'ex ministre Germaine Poinso-Chapuis dans les Bouches-du-Rhône, qui y voit un risque de propagation du modèle « soviétique » en France :

Le R. P. F. en s'isolant empêche l'unité nationale de se constituer contre la menace SOVIÉTIQUE. Il favorise le Parti communiste. [...] Une voix donnée au Parti Communiste, c'est une voix contre la liberté, pour le matérialisme et la dictature SOVIÉTIQUE (Germaine Poinso-Chapuis, 1951, Bouches-du-Rhône, Mouvement Républicain Populaire).

Si les membres du RPF prennent part au virulent discours anti-communiste produit dans les professions de foi des candidats de la Troisième force, ils critiquent fermement le nouveau système électoral, espérant renouveler l'éclatant succès remporté par le mouvement gaulliste quatre ans plus tôt lors des municipales :

Or, une propagande mensongère tente d'accréditer que le seul moyen de remettre tout en place et, de vaincre les hommes de Moscou, c'est de former une coalition dans l'APPARENTEMENT.

Depuis cinq ans, nous subissons des maîtres sans autorité – et c'est cela que nous voulons changer. Or, cet APPARENTEMENT proposé comme le salut de demain c'est celui précisément réalisé depuis cinq ans à la chambre par la ridicule et coupable troisième force. Le RPF est aujourd'hui ce même adversaire dans l'APPARENTEMENT. La coalition dans l'apparement des faibles est un faux semblant (Louis Puy, 1951, Var, RPF).

En 1956, cette tripartition – partis de gouvernement, communistes, gaullistes – est complexifiée par les tribunes des poujadistes, qui rencontrent dans le Midi méditerranéen un certain écho. Pierre Poujade est lui-même élu dans l’Aude et le mouvement populiste et antiparlementaire connaît une percée dans le Vaucluse où il rafle 20% des suffrages :

Des foules immenses acclament depuis des mois Pierre Poujade. Non seulement parce qu’il a pris la tête de la révolte antifiscale, mais surtout parce qu’il représente le dernier espoir des braves gens. Avec Poujade, sortez les sortants ! L’action de Pierre Poujade, des commerçants et des artisans groupés autour de l’Union de défense des commerçants et artisans n’est que le début de la révolte du peuple de France (Pierre Pommier, 1956, Vaucluse, Union et Fraternité Française)

En contrepoint, ce sont les mots d’ordre du Front Républicain qui pèsent sur les discours électoraux de 1956. Constitué autour de la figure tutélaire de Mendès-France, le vaste rassemblement cherche à l’emporter sur les questions coloniales. Face aux communistes qui réclament « la paix en Afrique du Nord et le retour du contingent<sup>26</sup> », les candidats du Front Républicains insistent sur les réussites du mendésisme en « Indochine » ou en Tunisie et prennent position pour une paix négociée en Algérie :

Notre Parti, avec l’appui des formations républicaines animées par M. Mendès-France a décidé de relever le défi.

Fidèle à cet esprit, le Groupe socialiste, au cours de la législature écoulée, a toujours refusé sa confiance et son appui aux Gouvernements réactionnaires qui se sont succédé, alors qu’il a soutenu sans défaillance et seul jusqu’au dernier jour, le Gouvernement présidé par M. Pierre Mendès-France, qui en préconisant une politique et des moyens d’action démocratique a permis le rétablissement de la paix en INDOCHINE et a fait naître une grande espérance dans le pays. Nous sommes persuadés que si la réaction déchaînée n’avait alors abattu Pierre Mendès-France, nos fils à l’heure actuelle ne se battraient pas en AFRIQUE du Nord (Jean Charlot, 1956, Var, SFIO).

Si la question algérienne occupe encore une large place dans les professions de foi de 1958 et de 1962, ce qui explique leur relation étroite sur l’arbre, la proximité entre les premiers scrutins de la Vème République et ceux du régime précédent tient surtout à la mobilisation d’un vocabulaire idéologique dans un contexte d’affrontement entre les membres de la majorité présidentielle et l’opposition du centre et de la gauche. Comme leurs homologues élus ailleurs en France, les députés du pourtour méditerranéen s’affrontent autour des débats institutionnels posés par le régime quinto-républicain naissant.

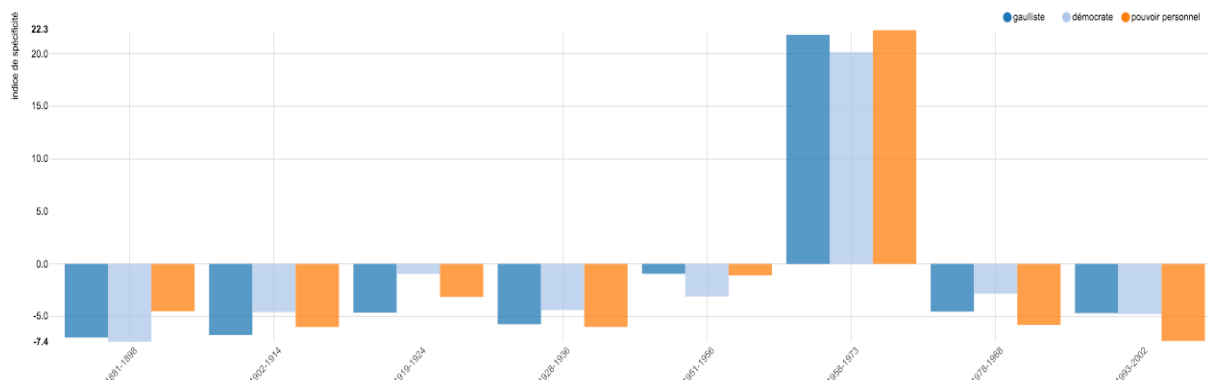


Figure 10 : Le vocabulaire de l’opposition à la Vème République gaulliste (1958-1973)

<sup>26</sup> Fernand Marin, 1956, Vaucluse, Parti communiste français.

Alors que les fidèles du Général présentent leur candidature comme un barrage « aux hommes de Moscou » et à « l'impuissant régime d'Assemblée d'avant le 13 mai 1958<sup>27</sup> », les candidats des partis communiste, socialiste et radical se positionnent contre la présidentialisation de la république et les dangers du « pouvoir personnel » qu'ils perçoivent dans le jeune régime « gaulliste ». En 1962, quelques semaines après l'approbation du référendum sur l'élection du président de la République au suffrage universel direct, les critiques des autoproclamés « démocrates » sont nombreuses :

Candidat UDT ou GAULLISTE de gauche, l'avocat parisien qui sollicite vos suffrages a l'ambition de faire approuver ici le POUVOIR PERSONNEL et la politique réactionnaire de de Gaulle.

Désireux de drainer vers lui les voix de ceux qui ont voté « oui » au dernier référendum, le candidat GAULLISTE cherche à rassembler sur son nom les voix de droite, de l'extrême-droite, des conservateurs et des cléricaux. Ce candidat, entièrement dévoué aux classes possédantes et au POUVOIR PERSONNEL, ne peut manquer de mettre en éveil la vigilance des DÉMOCRATES de notre deuxième circonscription de Prades-Perpignan-Ouest (André Tourné, 1962, Pyrénées-Orientales, Parti Communiste Français).

Cette polarisation entre les gaullistes et leurs adversaires informe les professions de foi jusqu'aux législatives de 1973. Ainsi les candidats de gauche défendent-ils leur candidature et le programme commun conclu entre les radicaux, les socialistes et les communistes en 1972 au nom des méfaits du gaullisme :

Voilà, très schématiquement brossées, les grandes lignes du programme commun. Tous ceux qui sont sincèrement DÉMOCRATES ne peuvent qu'y souscrire. Il permettra de réaliser dans une France libre, un grand progrès pour le bien-être de tous et de rattraper le retard social impressionnant que quinze ans de gestion GAULLISTE ont accumulé (Claude Delorme, 1973, Alpes de Haute-Provence, Parti Socialiste).

Autour de la Méditerranée, comme en France, il faut attendre 1978 pour que le discours électoral se renouvelle sensiblement. Sans doute, faut-il y voir l'aboutissement de l'enracinement du régime quinto-républicain, frontalement mis en cause jusqu'en 1968 mais qui ne fera plus l'objet de débats conséquents en 1978. Si les professions de foi des élections de 1973 portent encore la trace des questions constitutionnelles, celles de 1978 n'y reviendront plus.

### ***De l'alternance à la représentation de proximité (1978-2002)***

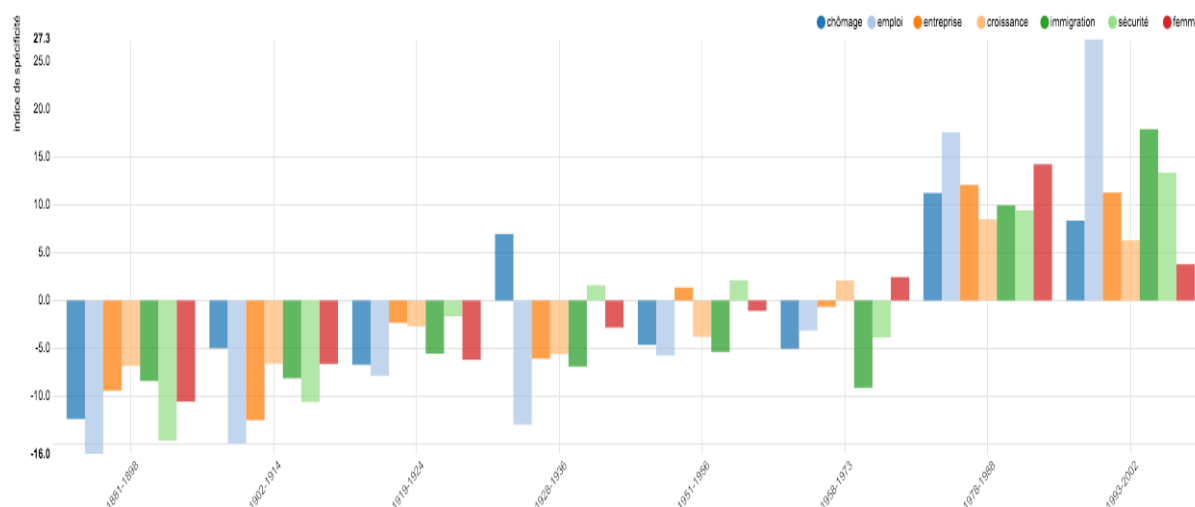
Outre cette évolution politique majeure, la rupture discursive entre l'avant et l'après 1973, bien matérialisée sur l'arbre (Figure 2), opère également dans le champ économique. Dominés par les oppositions idéologiques, les programmes des quinze premières années de la Vème République se distinguaient par l'usage d'un stock limité de mots socio-économiques. Dans le contexte favorable des Trente Glorieuses, il s'agissait principalement pour les candidats d'organiser la gestion de « l'expansion » (+20) économique et de planifier le processus de « modernisation » (+7) des « équipements » (+16) du pays<sup>28</sup>. Les textes rédigés à

---

<sup>27</sup> Marcel Bayle, 1962, Var, Union pour la Nouvelle République.

<sup>28</sup> Par exemple : « L'EXPANSION économique des Hautes-Alpes conditionne le niveau de vie général. Elle implique d'abord le plein EMPLOI, l'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs et leur participation au développement économique de la région. Elle commande aussi toute une politique sociale et de logement et

partir de 1978 sont, quant à eux, marqués par une inflation du vocabulaire économique et par l'émergence d'un nouveau paradigme, celui de la gestion de la crise.



**Figure 11: Les mots du discours économique et sociétal (1978-2002)**

Comme le montre la figure 11, les professions de foi de la dernière période du corpus méditerranéen (1978-2002) partagent le tropisme économique et sociétal que prennent, plus généralement, les débats démocratiques français à cette date<sup>29</sup>. Les engagements électoraux sont dominés par les enjeux du « chômage » de masse, de « l'emploi », des « entreprises » et globalement par l'obsession de relancer la « croissance » en perte de vitesse. De façon exemplaire, Jean-Paul de Rocca Serra affirme en 1981 :

Nous voulons [...] augmenter nos richesses nationales et réduire le CHÔMAGE par une CROISSANCE économique vigoureuse, ce qui implique une réduction du train de vie de l'État, des dépenses improductives et des charges qui pèsent sur les entreprises (Jean-Paul De Rocca Serra, 1981, Corse, Rassemblement pour la République).

D'autres thèmes, relatifs aux débats sociétaux contemporains, font également leur apparition dans les programmes parlementaires méridionaux : « l'immigration », la « sécurité » ou la question de l'égalité entre les « femmes » et les hommes font partie de ceux qui s'installent durablement dans la prose des futurs députés. S'il est possible de définir ainsi les grands traits du discours électoral qui court de 1978 à 2002, l'arbre suggère toutefois une mue discursive en deux temps. La première scansion rassemble les professions de foi produites entre 1978 et 1988, signe de la montée en puissance des partis de gauche avant l'alternance à la tête de l'État en 1981. Dès 1978, les candidats de gauche revendiquent du « changement » que constituerait une nouvelle « majorité » à l'Assemblée.

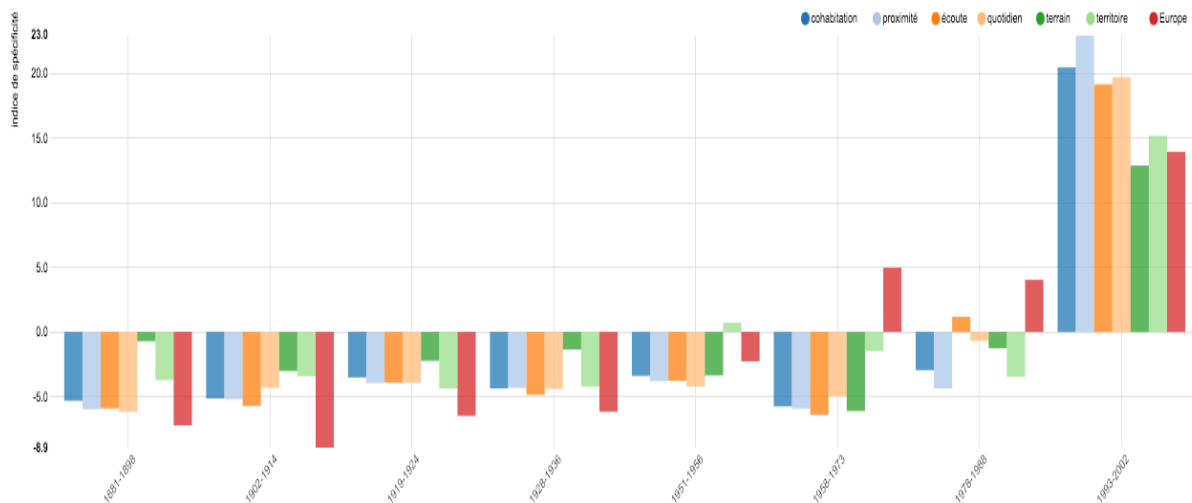
---

rejoint les objectifs nationaux que constituent l'amélioration des prestations familiales, la réalisation de l'assurance-chômage, la réforme de l'enseignement et la préparation de l'Économie française à la montée de la jeunesse vers la vie active » (Robert Lecourt, 1958, Hautes-Alpes, Union pour la Nouvelle République).

<sup>29</sup> MAYAFFRE Damon, *Le discours présidentiel...*, op. cit.



Reste que les expériences répétées de dyarchie au sommet de l'exécutif s'actualisent surtout par un affaiblissement des oppositions inter-partisanes dans les prises de parole, comme l'affiche le graphique des spécificités lexicales de la période.



**Figure 13: Le vocabulaire de la proximité (1993 - 2002)**

Les candidats semblent renoncer à s'affronter sur le terrain des alternatives idéologiques – qui disparaissent du discours – pour s'en tenir à la promotion de « valeurs » majoritaires, consensuelles ou floues. En 1993, le candidat socialiste, Gérard Saumade, décrit explicitement la dépolitisation des débats à l'œuvre lors de la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle :

Les clivages d'hier sont dépassés. Chaque fois qu'on parle d'une question précise, les frontières des partis explosent. Des hommes et des femmes différents se retrouvent, et ils se retrouvent sur des VALEURS fondamentales : la liberté, la solidarité, l'équilibre du TERRITOIRE et de la démocratie. D'accord sur des principes, ils peuvent travailler ensemble et construire (Gérard Saumade, 1993, Hérault, Parti socialiste).

Dans le contexte de la mort des idéologies et des échecs des majorités successives à établir des modèles alternatifs, les candidats aux législatives se réfugient dans une rhétorique de la représentation de « proximité » (+23). Leur promesse de représentation renonce à défendre des idées surplombantes pour se focaliser sur la gestion pragmatique de « terrain », proche du « quotidien » et à « l'écoute » des préoccupations des citoyens. Ainsi dès 1993, Henriette Martinez dans les Hautes-Alpes présente son futur mandat dans les termes suivants :

Proche de vous et de vos préoccupations, je suis à votre ÉCOUTE et à votre service pour vous aider à résoudre les problèmes que vous rencontrez dans votre vie QUOTIDIENNE (Henriette Martinez, 1993, Hautes-Alpes, Rassemblement pour la République).

Ou encore, Sylvie Andrieux dans les Bouches-du-Rhône d'affirmer en 2002 :

Les problèmes actuels qui nous touchent, doivent être traités plus efficacement et plus humainement avec davantage d'ÉCOUTE ou tout simplement de présence physique (Sylvie Andrieux, 2002, Bouches-du-Rhône, Parti Socialiste).

Dans ce discours exhibant une proximité affective et géographique, les « circonscriptions » (+19) et les « territoires » (+15) prennent une place plus marquée alors

que, dans un mouvement dialectique, se dessine toujours plus nettement le nouvel horizon du discours politique français au tournant du siècle : « l'Europe » (+14).

L'analyse en diachronie du discours électoral des élites méditerranéennes rend compte de la forte imprégnation des rythmes et des enjeux nationaux dans les campagnes législatives. Le résultat s'explique en partie par la démarche adoptée qui, sur un empan chronologique de plus d'un siècle, ne pouvait que souligner les grandes scissions historiques de la période. Il permet néanmoins une première interprétation politique. Dans la République française, proclamée une et indivisible depuis la Révolution, les députés sont les porte-parole d'un discours empreint des questions qui animent la nation. Bien qu'élus sur des territoires divers et parfois concurrents, les élus s'expriment sur les enjeux portés à l'agenda du pays. Ainsi, sur le pourtour Méditerranéen comme sans doute ailleurs en France, les changements de régime, les guerres, les alternances politiques ou encore les aléas macro-économiques sont les premiers facteurs de renouvellement de la parole électorale.

Pourtant, si le tempo de l'évolution de la parole politique méditerranéenne suit dans les grands traits celui de la grande histoire nationale, il n'en subit pas moins de ponctuelles adaptations locales. C'est le cas en Méditerranée lorsque le discours des élites de gauche embrasse tout à la fois la question ouvrière et paysanne pour constituer ce que l'on a pu appeler le « Midi Rouge », ou lorsque le discours patriotique de l'après Grande Guerre se décline localement pour demander la meilleure intégration des régions périphériques à la République. C'est enfin encore le cas lorsque, à partir des années 1990, le débat idéologique décline et sont remplacés par une promesse de représentation axée sur la proximité entre les élus et les citoyens, laissant davantage de place à l'expression de particularités locales.

Aussi, à divers degrés selon les scrutins, les professions de foi témoignent de l'appropriation par les Méditerranéens des registres nationaux du politique dans un processus où la spécificité fonctionne moins comme un particularisme que comme une participation singulière à l'universel national.

### **Diatopie. Diversité au sein de l'espace méditerranéen**

Analyser ensemble les 12 départements communément considérés comme appartenant à l'espace méditerranéen – d'est en ouest : Corse, Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Var, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Gard, Lozère, Hérault, Aude, Pyrénées-orientales<sup>30</sup> – c'est postuler une certaine unité du discours autour de problématiques qu'impose la géographie.

Dès lors, ces lignes entendent mettre à l'épreuve cette unité géographique méditerranéenne pour mesurer la diversité des préoccupations des députés élus, en fonction de leur territoire ou des particularités de leur département. De fait, l'arc méditerranéen français, de l'Espagne à l'Italie, du littoral aux confins du massif central, des garrigues provençales ou des sommets alpins aux arsenaux et docks des villes portuaires offre au regard une pluralité remarquable. Si, dans une vieille formule souvent discutée, André Siegfried pouvait affirmer que le granite donne le curé et le calcaire l'instituteur, ne doutons pas, globalement, que l'organisation territoriale variée – la géologie bien sûr, le climat, le type de productions agricoles, le taux d'urbanisation, etc. – informe directement les professions de foi de députés qui, au-delà de leur fonction nationale, entendent représenter au plus près leur circonscription.

---

<sup>30</sup> Tout rassemblement/découpage est arbitraire. La Lozère, au titre des Cévennes, a été considérée comme méditerranéenne, là où l'Ardèche a été exclue. Les Hautes-Alpes ont été incluses là où la Drôme a été écartée. Par ailleurs, nous utilisons les dénominations actuelles (Alpes-de-Haute-Provence et non Basses-Alpes). Enfin, pour des raisons pratiques, les deux départements de Corse ont été assemblés en une seule entité.

## Marseille une ville capitale ?

Le traitement statistique permet de hiérarchiser les informations du corpus jusqu'à dire, au sommet, le plus élémentaire. Dans une première dichotomie géographique, nécessairement grossière et portant globalement sur 120 ans, le corpus représentant le pourtour méditerranéen apparaît composé de deux ensembles opposés et non-symétriques : les Bouches-du-Rhône d'un côté dont le vocabulaire urbain semble épouser des grandes préoccupations politiques nationales, et les autres départements de l'autre côté, plus investis dans des problématiques régionales ou locales autour de l'aménagement d'un territoire dominé par l'agriculture.

C'est toutefois ce qui ressort d'un premier traitement synthétique du vocabulaire qui croise les 300 substantifs et/ou adjectifs les plus fréquents du corpus et les 12 départements concernés.

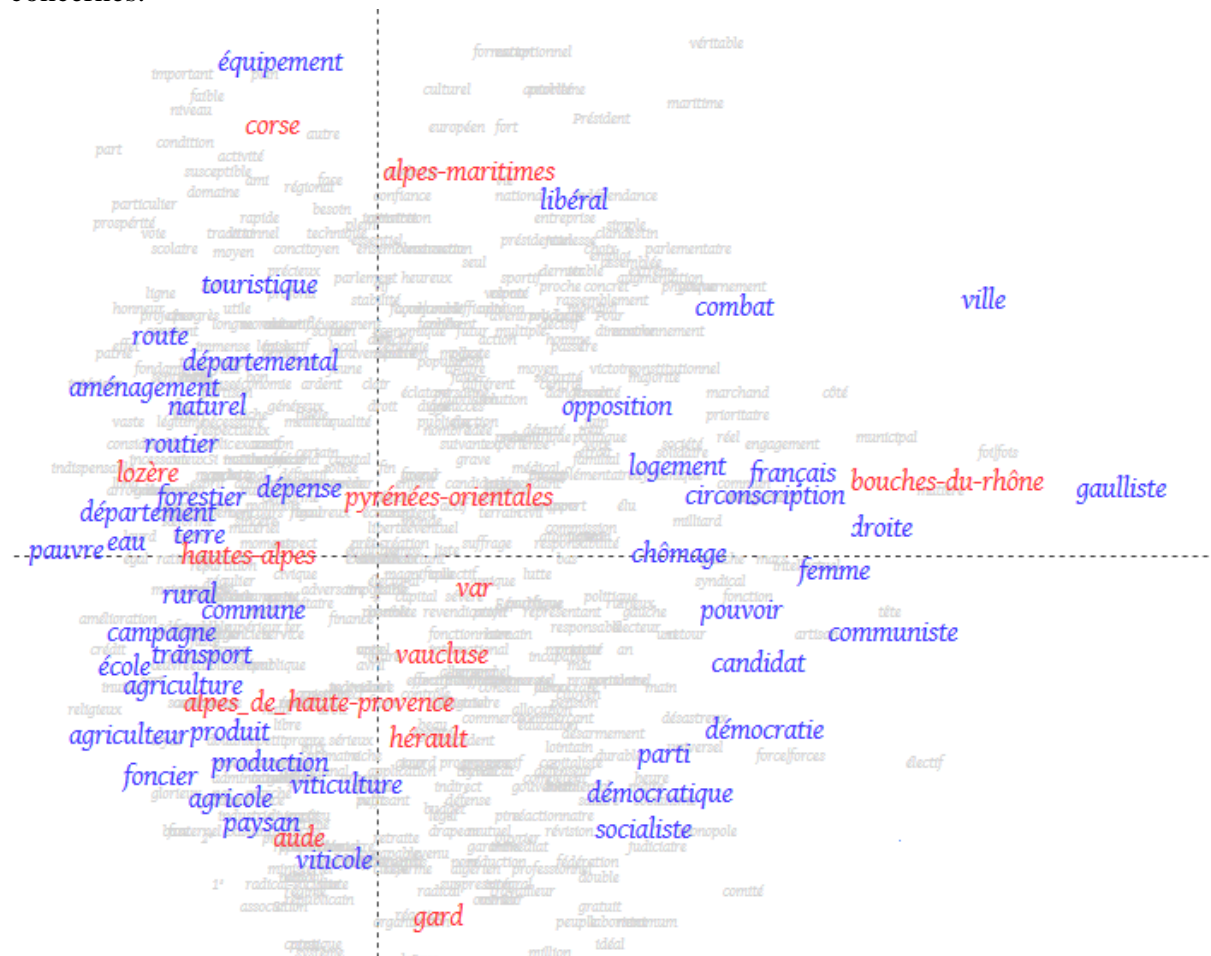


Figure 14: AFC sur les 300 substantifs ou adjectifs les plus fréquents du corpus (12 départements)

Seules excentrées à droite de l'axe principal (axe horizontal), les Bouches-du-Rhône se marginalisent, et s'opposent à l'agglomérat des autres départements au centre ou à gauche du graphique.

Ce sont les mots généraux du combat électoral (« gaulliste », « droite », « communiste », « opposition », « parti », « candidat », etc.) qui expliquent le positionnement original des Bouches-du-Rhône, comme si le 13 était avant tout le lieu où se reproduisait l'affrontement politique que connaît la nation durant la période. À l'opposé, les professions de foi des autres



départements, sans ignorer bien sûr la question politique, affichent d'autres priorités, plus locales, comme les questions du « transport », de « l'agriculture » ou de la « ruralité. »

De plus, un mot domine l'axe premier du graphique : « ville ». Si l'Urbs désignait Rome dans l'antiquité, la « ville » désigne Marseille dans le corpus et dans les textes électoraux des Bouches-du-Rhône (Figure 15).

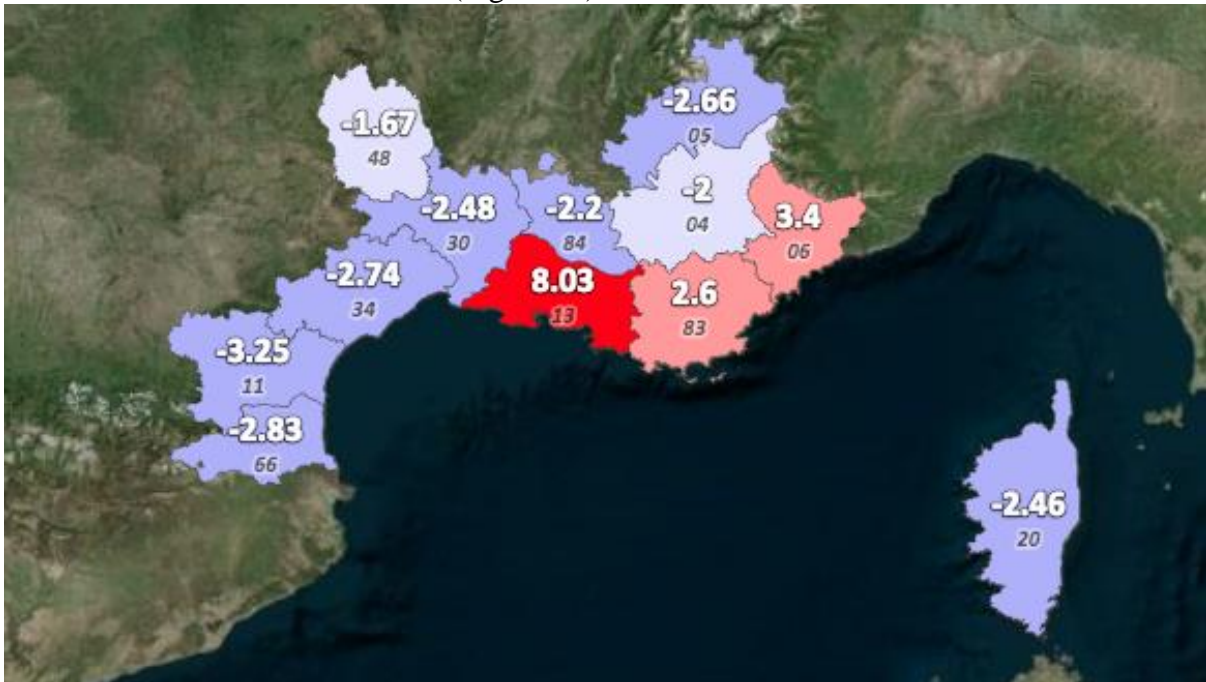


Figure 15: Distribution de « ville » dans le corpus (12 départements)

Face à la tonalité avant tout agraire du corpus, la ville de Marseille contraste, et à travers elle, c'est moins une capitale régionale qui cherche à s'affirmer au détriment des autres villes ou des autres départements méditerranéens, que le contre-pouvoir par excellence face à ce qui est souvent qualifié de domination parisienne. En d'autres termes, dans leur double identité d'élus locaux et d'élus de la nation, les députés des Bouches-du-Rhône, contrairement aux députés des autres départements, favorisent la deuxième dimension et lorsqu'ils parlent de Marseille c'est pour parler en contrepoint de Paris, du gouvernement, de la France, de la deuxième ville du pays qui semble avoir vocation à devenir la première.

Un large extrait permet de résumer cette première réalité discursive du corpus organisé géographiquement, valable *mutatis mutandis* sur 120 ans. Il est tiré d'une profession de foi de 1993, de la plume de Jean Roatta, député de la 3ème circonscription de Marseille. Plusieurs mots statistiques présent sur le graphique général (Figure 14) ont été soulignés puisqu'ils sont significatifs. Le candidat n'apparaît pas seulement comme un homme de terrain qui s'adresserait à ses administrés méridionaux pour traiter des problématiques locales. Il évoque les grands sujets nationaux du moment, le « chômage », « l'insécurité », « l'environnement ». Il politise surtout le débat contre le gouvernement socialiste en l'occurrence, et contre « le pouvoir central parisien », pour faire, dans un élan patriotique, de la ville de Marseille son horizon national.

Le gouvernement SOCIALISTE nous a démontré qu'il était incapable de résoudre les problèmes qui se posent aux MARSEILLAIS. L'inaction et le manque d'imagination de nos dirigeants ont conduit notre VILLE à connaître un taux de CHÔMAGE record, une insécurité grandissante et un environnement qui se dégrade de jour en jour. [...] Mais nous savons aussi que cette situation de blocage dans laquelle nous nous trouvons ne peut plus durer. MARSEILLE a trop souffert des luttes de POUVOIR.

Au-delà des étiquettes partisans et au-delà des clans et des groupes nous devons à présent nous rassembler pour apporter un nouveau souffle à notre VILLE.

Ensemble, nous avons discuté de nombreuses fois de tout cela. Comme vous, je refuse de croire à la fatalité du déclin économique de notre ville. Soyons optimistes. Ensemble nous défendrons nos emplois et nous ferons en sorte que des entreprises reviennent s'installer à MARSEILLE.

Ensemble, parce que l'Union fait la France, nous nous battons pour que MARSEILLE ne soit plus abandonnée par le pouvoir central parisien et que notre VILLE retrouve son rang (Jean Roatta, 1993, Bouches-du-Rhône, RPR, 3ème circonscription de Marseille).

Au-delà de cette première conclusion essentielle qui fait du discours des Bouches-du-Rhône, et particulièrement celui de Marseille, un discours à part dans le corpus, une étude plus attentive de l'analyse factorielle (Figure 14) révèle d'autres aspects territoriaux d'un ensemble de professions de foi qu'il nous reste à décrire géographiquement dans le détail. Particulièrement, les départements viticoles semblent s'opposer aux départements de montagne ; la question maritime étant quant à elle assez discrète.

### La vigne

« Si le blé est la prose de notre long passé, plus récente, la vigne en est la poésie : elle éclaire, ennoblit nos paysages <sup>31</sup> » : après Fernand Braudel affirmons plus modestement que les terres de vignobles, d'évidence, donnent forme aux discours des départements méditerranéens concernés par la production viticole.

Non sans surprise, deux départements seulement se détachent : l'Hérault qui est sans doute sur un siècle le deuxième département viticole français après la Gironde, et tout autant l'Aude dont la viticulture représente la première activité économique autour du Minervois, de Limoux ou du vignoble des Corbières.

Les deux départements sur-utilisent ainsi l'ensemble du lexique afférent au vin : « vendange(s) », « vigne(s) », « viticulteur(s) », « viticole(s) », « vigneron(s) », « raisin(s) », auxquels on pourrait ajouter par exemple « phylloxéra » en ce qui concerne le début du corpus (Figure 16).

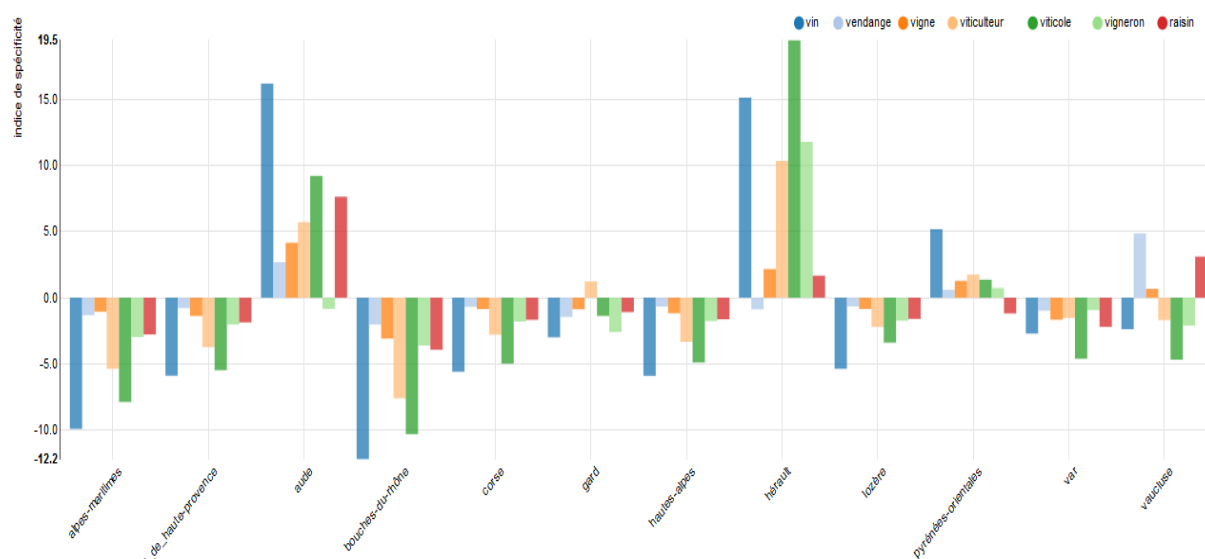


Figure 16: Le vocabulaire de la viticulture dans le corpus (12 départements)

<sup>31</sup> BRAUDEL Fernand, *L'identité de la France, Les hommes et les choses* t.2, Paris, Arthaud 1986, p. 196.

Dans ces deux départements, nombre de professions de foi comporte une phrase, un paragraphe ou plutôt un train de mesures complet sur le vin, comme par exemple celle de Paul Coste-Floret en 1951 dans l'Hérault :

Défense de la VITICULTURE :

Une crise grave est actuellement ressentie par la VITICULTURE méridionale. Pour y faire face des mesures urgentes s'imposent. Aussi le MRP réclame-t-il dans l'immédiat :

La fixation sans délai des prix qui régissent le déblocage de la tranche libérale,

L'application stricte à toutes les régions du statut VITICOLE, plus particulièrement en matière de plantation, de déclarations de récoltes et de circulation des VINS,

La distillation à la base de toutes les marques, VINS de pressoir, queues de caves et VINS inférieurs.

De plus, une politique VITICOLE d'avenir doit être poursuivie dans une reconstitution dirigée du VIGNOBLE qui permette une amélioration notable de la qualité. A cet effort de la production, œuvre de nos VITICULTEURS, doivent correspondre les progrès de la commercialisation à laquelle les pouvoirs publics doivent apporter tout leur concours : c'est ainsi que les débouchés doivent s'accroître grâce au développement massif de l'exportation des VINS de consommation courante. Paul Coste-Floret a déposé en cette matière une proposition de loi afin de créer un comité interprofessionnel des VINS de consommation courante et des VINS de qualité supérieure (Paul Coste-Floret, 1951, Hérault, MRP).

Dans ce panorama lexical décrit par la Figure 16, le Vaucluse affiche certes également des valeurs positives mais dans des proportions inférieures à ce que la notoriété du terroir de Châteauneuf-du-Pape, classé pourtant AOC dès 1936<sup>32</sup>, pouvait laisser penser : les députés du Vaucluse, contrairement à ceux de l'Hérault et de l'Aude donc, ne font pas exclusivement campagne sur la vigne mais sur l'agriculture en général ou sur le patrimoine culturel de la cité des Papes.

À examiner le vocabulaire de la viticulture, ce sont les Pyrénées-orientales qui détiennent la troisième place après l'Aude et l'Hérault autour des circonscriptions de Rivesaltes, de Banyuls ou de Collioure. À l'analyse, les Pyrénées-Orientales apparaissent comme un département riche et varié puisque également remarquable par son vocabulaire montagnard autour de l'élevage (cf. *infra* Figure 17).

Le Gard enfin, à l'image du Vaucluse, préfère traiter du maraîchage et de l'agriculture en général que de la seule viticulture, comme dans cette profession de foi où les revendications du député-maire d'Alès, Roger Roucaute, se conjuguent :

AGRICULTURE et VITICULTURE :

Amélioration du cadre de la vie rurale et primes d'installation aux jeunes AGRICULTEURS.

Adoption d'une Charte VITICOLE apportant aux producteurs la garantie d'un prix rémunérateur.

Organisation du marché du VIN et du marché des FRUITS et LEGUMES (Roger Roucaute, 1973, Gard, PCF).

Quant aux autres départements de Corse, des Alpes-Maritimes, des Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, de la Lozère et du Var, ils ont dans le corpus des vocabulaires différents, en grande partie étrangers à la viticulture et centrés sur d'autres

---

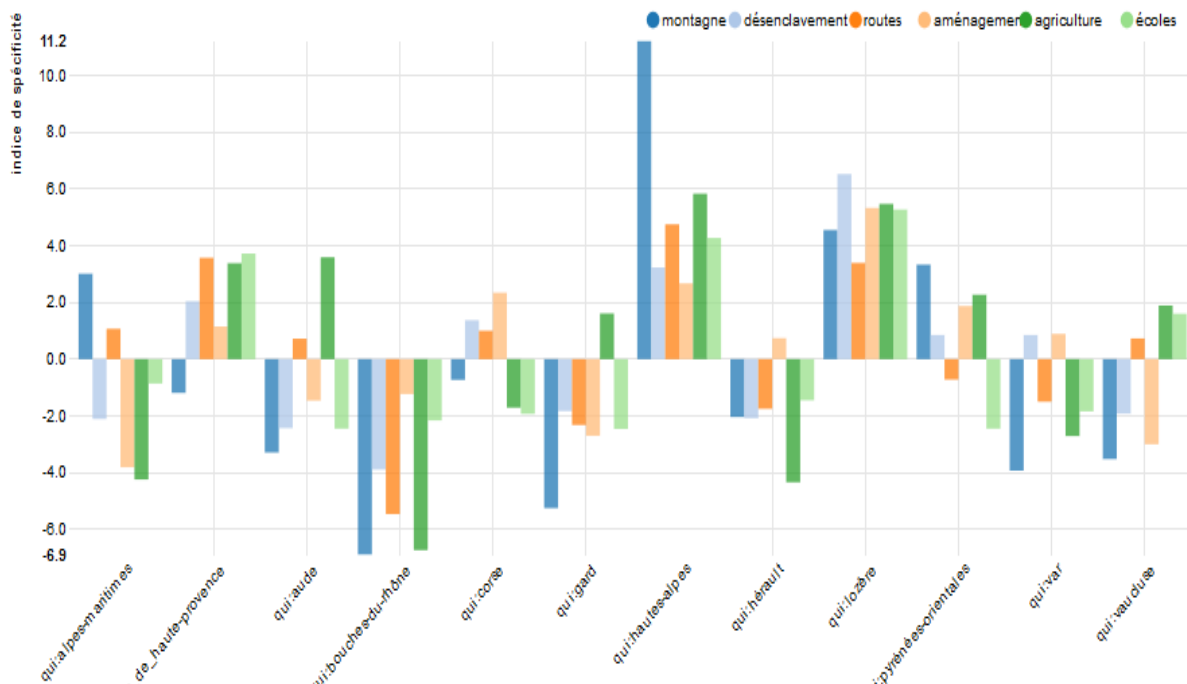
<sup>32</sup> Précisément, la protection des vins de Châteauneuf-du-Pape est à l'origine du label AOC dans les années 1920 et 1930 sur les différentes initiatives de Pierre Le Roy de Boiseaumarié.

préoccupations. Ici, le parti pris synchronique sur 120 ans influence l'analyse, ne permettant pas, par exemple, au Var et aux Côtes-du-Rhône, dont la reconnaissance est tardive (AOC seulement en 1977), de se démarquer.

### *La montagne*

Dans le corpus, la Méditerranée c'est aussi la montagne. Sans être proches géographiquement sur l'arc, certains départements se regroupent autour de préoccupations communes avec des problématiques montagnardes ou ultra-rurales comme les Hautes-Alpes et la Lozère, ou encore la Corse, ou encore, dans une moindre mesure, les Pyrénées-Orientales ou les Alpes-de-Haute-Provence.

La figure suivante montre la distribution statistique de quelques mots forts et discriminants, significatifs de cette ultra-ruralité (figure 17).



**Figure 17 : Le vocabulaire de la montagne dans le corpus (12 départements)**

Ce sont avant tout les députés du 48 ou du 05 qui concentrent leurs discours autour de « l'aménagement » (respectivement +5 et +6) ou du « désenclavement » (+6,5 et +3) du territoire : il y a ici dans le corpus une marginalité de ces deux départements dont l'appartenance au pourtour méditerranéen peut dès lors être questionnés d'un point de vue discursif. C'est concrètement les questions de « l'isolement », des « routes » (+2,5 et +4,5) ou plus généralement celle de la contrainte du « climat » (+2 et +2) montagnard qui sont posées avec récurrence dans les professions de foi lozériennes et hautes-alpines. Les maigres avantages locaux comme les domaines « forestiers » ou plus généralement « l'agriculture de montagne » sont alors mis en avant. A deux décennies de distance la profession de foi du député haut-alpins Patrick Ollier en 1988 :

Il faut notamment :

Poursuivre le DÉSENCLAVEMENT de notre département et améliorer nos axes ROUTIERS.

Défendre l'AGRICULTURE de MONTAGNE et le revenu des AGRICULTEURS (Patrick Ollier, RPR, 1988, Hautes-Alpes)

Elle semble faire directement écho à celle du député lozérien Pierre Couderc en 1968 :

La création des zones de rénovation RURALE, auxquelles notre département a été rattaché, répond aux nombreuses sollicitations qui ont été faites pour apporter une solution au problème des pays de MONTAGNE défavorisés par le CLIMAT ou par l'ISOLEMENT (Pierre Couderc, 1968, Républicain indépendant, Lozère).

Déjà, en 1932, à Mende, la rhétorique d'Edouard Bousquet prenait des accents misérabilistes au nom d'une ruralité difficile à préserver :

LABOURAGE et PATURAGE sont les deux mamelles de la France.

Des lois de protection RURALE sont à l'étude [...]

Par ce moyen, par d'autres améliorations des conditions d'existence dans nos campagnes, on pourra éviter l'exode des RURAUX vers les villes, où, grossissent le nombre des sans-travail, ils ne trouvent souvent pour toute fortune que la misère et la maladie, sinon la mort prématurée (Bousquet Édouard, 1932, Lozère, Fédération républicaine).

Sous-problématique remarquable « l'école », avec le problème des transports scolaires et l'accès à l'instruction pour tous est très présente dans ces départements enclavés, là où elle est globalement moins évoquée par exemple dans le Var, l'Aude ou les Alpes Maritimes. D'autant qu'en Lozère cette question se double de la question « religieuse » (+9) entre le sud du département protestant et laïc et le nord du département catholique.

Au regard du vocabulaire de montagne et de l'ultra-ruralité, la Corse pourrait être ajoutée avec l'obsession de « l'équipement » (+5) ou encore de « l'assainissement » (+7). C'est peut-être Antoine Gavini qui donne l'extrait le plus significatif de ces préoccupations toutes entières ancrées sur le territoire, lorsqu'en 1919 il tire le bilan de son action de sortant :

Depuis notre arrivée au Parlement, nos efforts constants ont tendu à mettre la Corse au niveau des autres départements : exécution des travaux d'adduction d'eau potable, ASSAINISSEMENT de nos plaines, travaux d'irrigation, AMENAGEMENT des forces hydrauliques, achèvement de notre réseau ferré, mise en état de viabilité de nos ROUTES... (Antoine Gavini, 1919, Corse, liste des Républicains de gauche)

Comme indiqué enfin les Pyrénées-Orientales ou les Alpes-de-Haute-Provence (anciennement Basses-Alpes) avec des termes spécifiques comme « élevage de montagne » (+7) et « réseau routier vicinal » (+2,5) pourraient être pour partie et dans une moindre mesure associées aux discours ultra-ruraux des zones montagnardes.

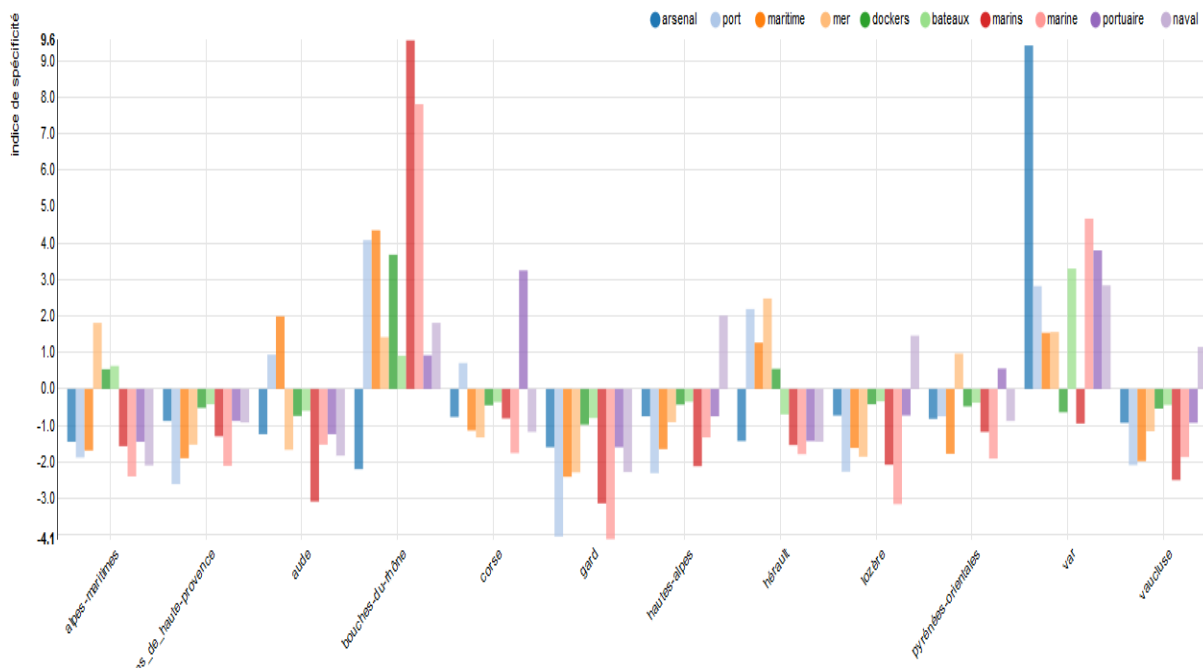
### *La mer*

La mer serait-elle la grande oubliée des Méditerranéens, comme elle le fut, dit-on, de la France en général face l'Empire britannique ?

Dans le corpus, seuls les députés du Var qui se vantent d'avoir « la plus belle et la plus grande rade d'Europe<sup>33</sup> », et ceux les Bouches-du-Rhône font campagne sur les problématiques littorales ou portuaires (Figure 18).

---

<sup>33</sup> Aymeric Simon-Lorière, 1973, Var, Union pour la Défense de la République.



**Figure 18: Le vocabulaire de la mer dans le corpus (12 départements)**

Les Alpes-Maritimes semblent n'avoir de maritimes que le nom, avec très peu de préoccupations spécifiques en la matière. La Corse parle de son insularité sans évoquer beaucoup la mer. Dans le corpus, le Gard apparaît nettement plus tourné vers l'Aigoual que vers Le Gros-du-Roy, et s'inquiète des petites propriétés agricoles plus que des embarcations de pêcheurs. L'Aude et les Pyrénées-Orientales qui à elles deux disposent de plus 150 km de côtes littorales ignorent quasiment le sujet. Seul l'Hérault, à côté des Bouches-du-Rhône et du Var donc, accorde une certaine place à Neptune.

Ce sont bien les députés du 13 (surtout ceux de Marseille) et du 83 (surtout ceux de Toulon) qui parlent des « ports » (+6,5 pour les Bouches-du-Rhône, +4 pour le Var), de la « marine » (+8 et +5) ou des « bateaux » (+2 et +3). Encore le font-ils dans des termes différents. Évidemment, à Toulon, c'est avant tout « l'arsenal » qui est évoqué, là où Marseille parle de ses « docks », de ses « dockers », de ses « marins » (Figure 18). « Imagine-t-on Toulon sans son arsenal ? » s'écrie encore Robert Gaïa en 1997 avant de développer et d'ouvrir son discours :

L'avenir, c'est redonner vie à notre Rade.

Je m'engage à promouvoir un Centre Mondial de la MER, associant nouvelles technologies et industries océanographiques, valorisant la recherche et l'Université et respectant l'environnement.

« Marseille est le plus grand port français » s'écrie quant à lui Pierre Eugène, en 1932, avant que son collègue de circonscription et de législature, Marius Boyer s'enthousiasme :

Marseille, seconde ville de France, PORT incomparable, foyer de richesses et de ressources de toutes sortes, doit poursuivre sa route vers l'avenir, avec l'entier dévouement de ceux de ses élus qui s'enorgueillissent de travailler à sa prospérité et au développement de son commerce MARITIME (Marius Boyer, 1932, Bouches-du-Rhône, Gauche radicale).

Mais précisément, ce qui frappe globalement dans le corpus, à rebours de ces dernières citations, c'est l'étroitesse des contenus liés à la mer. Le « commerce maritime » ici

mentionné, les échanges internationaux vers les pays du Maghreb, les relations maritimes vers l'Espagne ou vers l'Italie, les industries de pêche sont en réalité rarement évoqués dans le corpus. De plus, sur 120 ans, non seulement la mer est peu présente, mais lorsqu'elle est présente c'est plus comme *terminus a quo* géographique que comme horizon, plus comme limite de l'espace méditerranéen français que comme débouché.

Peut-être retiendrons nous de manière caricaturale cette proclamation électorale déjà ancienne d'Henri Aiguier dans le Var en 1919. La mer est avant tout ramenée au littoral, et celui-ci apparaît davantage comme une richesse continentale, au même titre que les monts ou que les rivières, que comme jetée ou comme invitation à l'odyssée.

Organisation du tourisme pour faciliter aux étrangers la visite des admirables sites de notre département, le LITTORAL des Maures, la Montagne, les gorges du Verdon (Henri Aiguier, 1919, Var, Liste du Bloc républicain varois).

La vigne, la montagne, la mer, et Marseille comme ville soleil en face de la ville Lumière : les éléments forts de la géographie se retrouvent inévitablement dans le vocabulaire des députés méditerranéens de la France républicaine entre 1881 et aujourd'hui.

Les facteurs d'unité et de recomposition départementale apparaissent peu évidents notamment à cause de l'éloignement géographique de départements qui pourraient relever des mêmes problématiques. Les départements viticoles ne sont pas d'un seul tenant de part et d'autre de la vallée du Rhône. Certes l'Hérault, l'Aude et les coteaux des Pyrénées-Orientales constituent un pôle géographique remarquable, et pérenne, mais auquel ils apparaît difficile d'agréger le Vaucluse ou encore le Var. Les départements de montagne plus encore sont par définition isolés. Plusieurs indices montrent qu'il existe entre les députés de la Lozère et des Hautes-Alpes un discours commun original mais sans que l'on puisse imaginer qu'il soit fédérateur par delà le Massif central et la chaîne alpine ; cas particulier, la Corse semble souffrir des mêmes handicaps de développement que le 05 ou le 48 mais elle les met très souvent sur le compte de « l'insularité » (+5) face au « continent » (+6), en développant ainsi ses propres revendications. La mise en valeur de la mer enfin pourrait rassembler nos députés, puis recomposer l'ensemble, mais il semble qu'il y ait une discontinuité littorale entre les Bouches-du-Rhône et le Var d'une part, avec des problématiques respectives assez spécifiques mais potentiellement tournées vers le maritime, et le reste des départements méditerranéens d'autre part qui regardent vers les terres sinon vers les sommets.

Si l'on avait pu entrer en diachronie peut-être que la question touristique par exemple serait apparue progressivement au fil du temps, particulièrement après la seconde guerre, comme un facteur d'unification puisqu'à la seule exception des Bouches-du-Rhône qui cultivent leur destin national, tous les départements finissent par l'évoquer afin de tirer parti des atouts climatiques de la Méditerranée<sup>34</sup>. Mais la vision synchronique adoptée dans cette seconde partie laisse paraître plutôt un espace discontinu voire des espaces concurrentiels dans lesquels les départements sont étrangers les uns aux autres plus qu'animés par un même objectif.

Ces identités départementales spécifiques, dont nous n'avons pas pu décrire le détail<sup>35</sup> sont une conclusion majeure du corpus. Peut-être ancrées depuis le découpage révolutionnaire, elles résistent relativement bien au facteur chronologique du corpus

---

<sup>34</sup> C'est Robert Garraud, par exemple, dans les Hautes-Alpes en 1958 qui exprime clairement le programme en déclarant vouloir « la commercialisation de notre climat, de notre ensoleillement. » La question touristique est présente ponctuellement dès avant la première guerre mondiale, mais se généralise seulement après la seconde.

<sup>35</sup> Par exemple, en matière agricole, l'oléiculture très présente dans le Var (mais aussi en Corse, dans les Alpes Maritimes, etc.) mériterait un traitement à part entière. L'industrie du vers à soie présente dans le Gard ou dans le Vaucluse structure également localement certaines professions de foi. À la fin de la période, la question du financement des « remontées mécaniques » peut être spécifique de certains départements montagnards. Etc.

précédemment traité (*supra* partie 1). Elles attestent d'une chose essentielle : à l'exception de ceux des Bouches-du-Rhône, les candidats méditerranéens apparaissent autant comme des candidats territoriaux que comme des futurs élus d'une république une et indivisible. Si le mandat est national bien sûr comme indiqué en première partie, l'élection reste locale et les campagnes électorales législatives favorisent un discours de circonscription marqué par le sceau de la localité.

Le corpus de 1 523 professions de foi de députés méditerranéens, élus entre 1881 et 2002 est traversé par l'histoire politique et structuré par la géographie. Un député rend des comptes aux combats politiques de son époque comme à son territoire. Cette contribution a essayé de mettre à l'épreuve, successivement, ces deux variables essentielles que sont le temps et l'espace, en supposant que l'une et l'autre donnaient formes aux déclarations électorales, déterminaient le vocabulaire utilisé, expliquaient le contour des discours. Dans le détail, et jusqu'à plus ample exploration d'un corpus très riche, nous croyons avoir montré de manière dialectique les deux dimensions constitutives – complémentaires ou concurrentes – des candidats élus à la députation<sup>36</sup>.

Dans un pays jacobin, le corps des députés méditerranéens ne saurait échapper aux pulsations historiques de la nation tout entière. A l'échelle locale, ici méditerranéenne, transpirent ainsi les grands rythmes et mouvements nationaux. La périodisation endogène au corpus que nous avons établie reprend à des nuances près, intéressantes à analyser, celle de l'histoire de France avec ses républiques, ses périodes charnières, ses ruptures.

Dans une élection locale, c'est-à-dire où le corps électoral est sélectionné sur un critère géographique, les problématiques départementales – puisque les circonscriptions ne transgressent jamais les départements – sont suffisamment fortes pour imposer aux futurs députés un discours de proximité. Le phénomène favorise ainsi la permanence d'identités et de préoccupations départementales que l'on retrouve dans le vocabulaire utilisé et les propos tenus par des candidats contraints de séduire, sur le terrain, des électeurs enracinés.

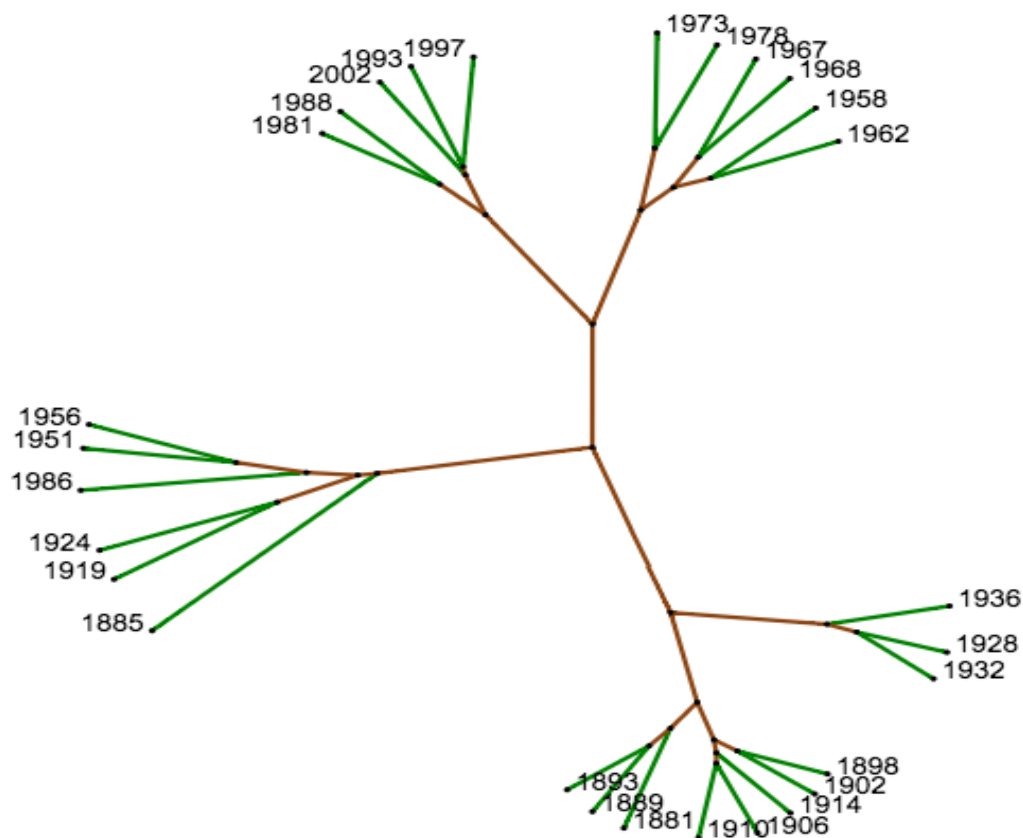
Le temps et l'espace donc. C'est pourtant par une autre variable inattendue qui pèse sur le discours que nous souhaitons conclure car le traitement *bottom up* du corpus via une statistique non supervisée, qui part sans a priori à la recherche des creux et des saillances des discours, nous permet parfois de trouver ce que l'on ne cherchait pas, loin des hypothèses de travail de départ.

Par delà la chronologie et la géographie, les modes scrutins sont ainsi apparus déterminants sur la forme du discours politique et la physionomie linguistique d'une profession de foi. De fait, le calcul de la distance intertextuelle sur les codes grammaticaux utilisés (nombre de verbes, de noms, d'adverbes, etc.) donne la structuration arborée suivante (Figure 19).

---

<sup>36</sup> COSTA Olivier et KERROUCHE Eric, *Qui sont les députés français ?...*, *op. cit.*





**Figure 19 : Analyse arborée des législatures selon la composition grammaticale des professions de foi**

La structure de l'arbre reprend sans surprise pour l'essentiel la chronologie, avec la distinction entre les différentes grandes étapes de l'histoire politique contemporaine montrées *supra* dans la première partie : les Républiques successives sont distinguées et en leur sein les périodes charnières mises en valeur (entre-deux-guerres sous la III<sup>e</sup>, période des cohabitations sous la V<sup>e</sup>, etc.).

Pourtant une branche originale attire l'œil : elle rassemble et singularise, en dépit du temps, les professions de foi de 1885, 1919, 1924, 1951, 1956 et 1986. Ainsi pour Hyperbase les professions de foi du scrutin de 1885 ressembleraient plus à celles de 1986, cent ans plus tard, qu'à celles contemporaines de 1881 ou 1889.

La branche rassemble en réalité tous les scrutins qui sont peu ou prou de liste et les oppose systématiquement aux autres législatures du moment qu'elles mettent en place des scrutins uninominaux. Calculée sur la grammaire des discours (et non sur le lexique), cette classification automatique et sans parti pris témoigne de la tonalité rhétorico-grammaticale des déclarations électorales. Les pronoms, et particulièrement le « je », apparaissent ainsi par exemple omniprésents dans les professions de foi uninominales pour laisser la place aux noms, au « parti » par exemple ou au « programme » dans les scrutins de liste. Et avec le « je » et les pronoms, ce sont les adverbes de modalisation (« sincèrement », « fidèlement », « réellement », etc.) ou les verbes énonciatifs à la première personne (« je promets », « je vous demande », etc) qui sont sur-utilisés dans les professions de foi uninominale, par définition *ad personam*, là où les professions de foi de liste favorisent une argumentation *ad rem* dans laquelle la précision grammaticale s'exprime par l'adjectif et la nominalisation.

Cette conclusion dépasse le cadre des élites méditerranéennes et instruira le débat démocratique en France, dans le monde, comme autour de la Méditerranée : si faire de la politique c'est parler pour se faire élire, la grammaire de la politique est le mode de scrutin.